

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e LégislaturePREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984
(28^e SEANCE)

COMpte RENDU INTEGRAL

3^e Séance du Mercredi 19 Octobre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. FRANÇOIS MASSOT

1. — Loi de finances pour 1984. — Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 4273).

MM. Jans,
Tranchant,
Anciant,
Gilbert Gantier, Pierret, rapporteur général de la commission des finances ;
Voulliot,
Mortelette,
Balligand,
Deschaux-Beaume,
Frédéric-Dupont,
Benetière,
Le Driss,
Zeller,
Baylet,
Gérard Bapt.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — Dépôt d'une proposition de loi organique (p. 4290).

3. — Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 4290).

4. — Ordre du jour (p. 4290).

PRÉSIDENCE DE M. FRANÇOIS MASSOT,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt-deux heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1984

Suite de la discussion générale d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1984 (n° 1726, 1735).

Cet après-midi, l'Assemblée a entendu M. le rapporteur général de la commission des finances, M. le ministre de l'économie, des finances et du budget, M. le secrétaire d'Etat chargé du budget et M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

La parole est à M. Parfait Jans, premier orateur inscrit.

M. Parfait Jans. Monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget, monsieur le secrétaire d'Etat chargé du budget, le contexte international marqué par l'envolée du dollar et les taux élevés des intérêts américains, le contexte intérieur troublé par le refus du C.N.P.F. de participer à l'effort national et par l'incivisme des possédants qui cherchent refuge dans le dollar et les paradis fiscaux, la nécessité de lutter contre l'inflation et de retrouver l'équilibre du commerce extérieur et des budgets sociaux ont conduit à des choix budgétaires forcément inspirés par la rigueur. Les députés communistes sont conscients de cette situation et approuvent les priorités retenues.

Ces choix devaient tenir compte des orientations du IX^e Plan et répondre aux critères d'une plus grande efficacité pour contribuer à la lutte contre le chômage, à la formation des hommes aux techniques d'avenir, à la modernisation de notre appareil de production afin de permettre à la France de retrouver la voie d'une nouvelle croissance et de tenir toute sa place dans les échanges internationaux. Cela se justifie d'autant plus que nous voyons aujourd'hui les effets négatifs d'une croissance nulle ou quasiment nulle sur le budget de l'Etat, sur l'emploi et sur le pouvoir d'achat des salariés.

Bien sûr, le contenu de ce budget permettra à la droite de poursuivre sa campagne haineuse et démagogique, oubliant ses choix catastrophiques d'hier, contre les intérêts de la France.

Nous combattrons sans relâche cette action de division du peuple français. Nous serons mieux à même de faire face à cette entreprise de démolition en contribuant à améliorer le budget de la France dans le sens de la justice sociale et de la justice fiscale.

Membres de la majorité, nous approuverons ce budget. Membres de la majorité, nous avons le droit et même le devoir de signaler les faiblesses que nous d'écisons dans ce budget et nous avons la responsabilité et l'obligation de vous proposer de les corriger. D'accord sur l'objectif, nous devons travailler à l'atteindre dans les meilleures conditions par des mesures équitables.

Nous voulons la réussite de la lutte contre l'inflation, nous voulons le redressement de la balance commerciale et de la balance des paiements. Nous souhaitons atteindre l'équilibre des budgets sociaux et nous y travaillerons de toutes nos forces. C'est ainsi que nous concevons notre responsabilité au sein de la majorité, et nous pensons que c'est aussi votre devoir, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, de dialoguer avec le Parlement et tout spécialement avec votre majorité. Vous devez nous écouter et prendre en considération les propositions qui améliorent les moyens de la loi de finances sans en édulcorer le fond. Même si vous avez construit avec beaucoup de difficultés la maison « loi de finances », vous ne pouvez vous opposer à déplacer quelques fenêtres si elles sont mal placées et mettent en cause l'habitabilité de la construction.

Dans votre présentation générale du budget, monsieur le ministre, vous avancez l'idée d'une répartition plus équitable de la charge fiscale entre les Français. Vous avez déclaré en commission des finances que l'effort demandé était partagé. Nous avons sur ce point un avis qui ne coïncide pas avec le vôtre, et je vais m'efforcer de vous le démontrer.

La fédération C.G.T. des finances et son syndicat des impôts, dans une conférence de presse donnée dans le courant du mois de septembre, tout en reconnaissant que la gauche a mis en œuvre une série non négligeable de réformes en matière fiscale et en soulignant l'effort accompli, notamment pour soulager la charge fiscale des plus défavorisés, appréciant que nous partageons, estimait que la charge, à peu près également répartie entre salariés, titulaires de fortunes et de très hauts revenus et entreprises, a été déséquilibrée après le collectif budgétaire de mars 1983. La fédération C.G.T. ajoutait que le projet de budget pour 1984 accentuerait malheureusement cette tendance. A moins de 5 milliards de mesures positives en faveur des petits contribuables correspond un prélèvement de 20 milliards sur les salaires. L'examen du budget en commission des finances confirme cette appréciation.

Vous présentez des mesures favorables. Ainsi toutes les tranches du barème de l'impôt sur le revenu sont revalorisées du taux de l'inflation. Cette mesure semble normale aujourd'hui, ce n'était cependant pas le cas hier du temps de l'ancien régime. Elle est à mettre au compte de l'honnêteté du Gouvernement de la gauche vis-à-vis des contribuables.

La réduction d'impôt correspondant au quotient familial est portée de 8 450 francs à 9 250 francs. Elle est actualisée de 9,5 p. 100.

La décade applicable aux salariés les moins rémunérés est reconduite en 1984, si bien que les rémunérations inférieures à 130 p. 100 du S.M.I.C. devraient être exonérées de l'impôt sur le revenu. Le groupe communiste souhaite que vous puissiez nous garantir ces chiffres dans votre réponse car, à notre avis, la décade ne prend pas totalement en compte les augmentations du S.M.I.C. Certes, nous avons bien entendu ce que vous nous avez dit cet après-midi, mais quelques échos nous inquiètent un peu à ce sujet.

Les personnes âgées seront satisfaites de l'aménagement de l'abattement de 10 p. 100 sur les pensions et retraites en prenant en compte le foyer fiscal.

L'amélioration de la déduction des frais de garde des jeunes enfants, portée à 4 000 francs par an pour les enfants n'ayant pas atteint l'âge de cinq ans, conviendra aux jeunes couples.

Bien entendu, nous approuverons ces mesures.

Mais le projet de loi de finances soumis à notre appréciation comporte aussi des mesures beaucoup trop sévères pour les salariés, notamment pour les couples de salariés et pour les familles. Ces mesures contribueront à réduire le pouvoir d'achat des salariés couverts par un statut ou par une convention collective.

La surtaxe progressive exceptionnelle proposée à l'article 2 de la loi de finances a soulevé une vive émotion. Elle frappe trop bas par la fixation du plancher d'application à 20 000 francs d'impôts. Elle frappe trop fort en créant un effet de seuil injuste. En effet, à 20 001 francs d'impôts correspondrait, si l'on suivait votre proposition, une surtaxe de 1 000 francs alors que la famille qui cotise pour 19 990 francs d'impôts échapperait à la surtaxe.

Nous avons proposé, en commission des finances, de relever le plancher d'application à 30 000 francs d'impôts. Si nous avions été suivis, le nombre de contribuables concernés serait revenu de 1 900 000 à 1 100 000. Nous n'avons pas été suivis et nous le regrettons. Nous tiendrons compte des travaux de la commission et nous proposerons un amendement tendant à ce que la surtaxe s'applique de façon progressive à partir de 25 000 francs. Je rappelle que la surtaxe, telle que vous la proposez, devait produire 7,85 milliards de francs dont 80 p. 100 payés par les salariés.

La mesure de remise en cause des exonérations foncières de longue durée à l'article 13 nous semble particulièrement injuste. L'Etat, pour encourager la construction de logements et l'accès à la propriété, s'était engagé à exonérer pendant vingt-cinq ou quinze ans le foncier bâti. Des familles se sont engagées sur ces bases précises. Aujourd'hui, vous proposez de remettre en cause cet avantage. Nous ne pouvons vous suivre sur cette voie. Nous acceptons que l'avantage soit réduit pour les constructions qui n'ont pas reçu d'aides ou de primes à la construction, nous acceptons aussi que l'avantage soit réduit pour ceux qui n'occupent plus leur logement et qui le louent, mais pour les autres, monsieur le ministre, nous estimons qu'il serait souhaitable que vous acceptiez de revoir la rédaction de cet article 13.

Permettez-moi de faire un parallèle entre le produit que vous attendez de l'article 13, soit 4 100 millions de francs, et le coût que représentera pour les contribuables français le paiement des intérêts de l'emprunt Giscard le 16 janvier prochain, soit 4 500 millions de francs. Ne croyez-vous pas qu'il y a là une grave injustice ? Ce sont 4 200 000 familles qui sont privées d'un avantage accordé fort justement par l'Etat, pour payer les intérêts du scandaleux emprunt Giscard !

Parmi les mesures touchant au pouvoir d'achat des salariés, nous notons encore la retenue de 1 p. 100 sur les traitements des personnels civils et militaires de l'Etat pour les pensions et retraites et la reconduction, du 1 p. 100 sur tous les revenus des personnes physiques dont le produit serait versé à la caisse nationale des allocations familiales.

Comme vous le voyez, monsieur le ministre, mes chers collègues, les revenus salariaux sont largement appelés à participer à l'effort fiscal qui accompagnera cette loi de finances. Je ne pense pas que la même appréciation puisse être portée sur les revenus provenant des capitaux. Dans cette loi de finances, il n'y a qu'une seule proposition, d'ailleurs bien timide, tendant à faire participer ces revenus à l'effort national. Elle figure à l'article 102, sur lequel je reviendrai.

Pour les grandes fortunes, vous proposez le relèvement des tranches d'application ; encore faudrait-il que les patrimoines soient eux aussi réévalués chaque année, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent.

Pour 1984, vous exonérez définitivement les biens professionnels. Les grandes fortunes ne participeront ni à la surtaxe progressive ni au prélèvement de 1 p. 100. Croyez-vous que les salariés trouveront l'effort équitablement partagé entre revenus salariaux et grandes fortunes ? Nous ne le pensons pas, et c'est pourquoi nous défendons un amendement dans ce sens.

D'autre part, chacun sait que les revenus provenant des obligations peuvent échapper à l'impôt sur le revenu par le système du prélèvement libératoire forfaitaire de 25 p. 100, dans la plupart des cas. Dans ces conditions, tous ces revenus libérés forfaitairement échapperont à la surtaxe progressive. L'an dernier, ils ont échappé à l'emprunt obligatoire et au prélèvement de 1 p. 100. Cette année, vous nous proposez, par l'article 102, de faire participer ces revenus au 1 p. 100. Il s'agit d'un premier pas. Mais il est injuste que les revenus libérés de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, par le truchement du prélèvement libératoire, échappent à la surtaxe progressive. Là non plus l'effort n'est pas justement partagé.

Dans le système très avantageux décrit ci-dessus, nous devons mettre en évidence les revenus provenant de l'emprunt Giscard dont j'ai déjà souligné, vendredi dernier, dans une question orale, le caractère injuste et scandaleux. L'Etat paie 65 à 69 p. 100 d'intérêts aux porteurs suivant le cours de l'or. Cas unique en France ! Et bien entendu, les bénéficiaires de l'emprunt Giscard, toujours par le truchement du prélèvement libératoire de 25 p. 100, échappent à la surtaxe progressive. Là aussi, l'effort n'est pas justement partagé.

Au sujet de cet emprunt, nous apportons une nouvelle pièce à notre démonstration. La semaine dernière, le Gouvernement a rejoint l'appréciation formulée par le groupe communiste sur l'emprunt Giscard, le qualifiant de « désastreux ». Mais hélas, les analyses divergent sur les moyens de s'opposer au véritable pillage des finances publiques organisé par cet emprunt. Vous nous avez fait savoir qu'en raison de la parole donnée par l'Etat, rien ne permettait de mettre un terme à ce gigantesque gaspillage spéculatif. Les députés communistes sont très attachés à la permanence de l'Etat et au respect de ses engagements. Cela étant, ils estiment que si nous sommes tenus par un décret signé de M.M. Messmer et Giscard d'Estaing, nous devons nous sentir davantage liés par les textes organisant la loi de finances.

A ce titre, l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959, portant loi organique relative aux lois de finances est fondamentale. Cette ordonnance limite la liberté d'action du Gouvernement d'emprunter, en disposant, par l'alinéa 5 de l'article 15 que : « sauf dispositions expressees d'une loi de finances, les titres d'emprunt public émis par l'Etat sont libellés en francs » et « qu'ils ne peuvent prévoir d'exonérations fiscales ». Pour ce qui est de ce dernier point, les soi-disant grands économistes de 1973 ont pris soin de s'entourer de toutes les garanties législatives nécessaires. Mais il n'existe, dans la loi de finances pour 1974, aucune disposition autorisant le gouvernement d'alors à libeller son emprunt en une monnaie autre que le franc, c'est-à-dire en or.

Tel ne fut pas le cas en 1977, puisque l'emprunt de 8,80 p. 100, certes libellé en francs, mais qui prévoit une indexation sur l'unité de compte européenne, a été autorisé expressément par la loi n° 77-486 du 13 mai 1977. On peut donc considérer, à la lumière de l'emprunt 1977, qu'une autorisation législative est nécessaire à l'émission d'emprunts indexés. Par là même, on

peut penser que l'emprunt 7 p. 100 de 1973 n'est pas libellé en francs puisqu'il comporte une indexation sur l'or et, qu'ainsi, il ne respecte pas en totalité les règles prévues à l'article 15 de l'ordonnance de 1959.

Il n'est donc pas trop fort d'affirmer que la parole donnée en 1973 repose sur la violation d'une loi organique. Aussi nous semble-t-il nécessaire, monsieur le ministre, qu'à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances pour 1984, vous vous prononciez sur la légalité d'émission de l'emprunt Giscard et que vous nous indiquiez les moyens que vous comptez mettre en œuvre afin d'enrayer l'hémorragie des fonds publics organisée par un gouvernement alors peu soucieux de l'intérêt national.

Enfin, l'avoir fiscal continue à distribuer ses largesses. Fort heureusement, la taxe progressive et le prélèvement de 1 p. 100 seront appliqués avant déduction de l'avoir fiscal, mais l'avantage que la gauche dénonce depuis des années demeure et devient même insupportable en cette période de rigueur.

Sur ces trois avantages accordés aux bénéficiaires de revenus du capital, notre groupe proposera des amendements d'aménagement ou de suppression et nous souhaitons que vous nous entendiez.

Quant à la participation des entreprises, loin d'être suffisante, elle est en régression. En commission des finances, un commissaire de l'opposition vous a demandé l'application du *carry-back*. Monsieur le président, je vous prie d'excuser l'utilisation de cette formule anglaise, mais elle a été prononcée ainsi en commission. Il faut dire que les formules anglaises ont le chic pour faire passer des décisions sans que le contenu en soit bien expliqué.

A l'heure actuelle, lorsqu'une entreprise connaît un résultat négatif de gestion sur une année, elle peut faire prendre en compte ce déficit sur l'exercice suivant et, si ce n'est pas suffisant, l'excédent peut être reporté successivement jusqu'au cinquième exercice qui suit l'exercice déficitaire. Il s'agit là d'un avantage non négligeable. Eh bien ! le *carry-back* — je parle sous votre contrôle, monsieur le ministre — consiste non pas à faire prendre en compte le déficit sur les cinq années à venir, mais à récupérer les impôts payés les cinq années précédentes. Vous imaginez un tel avantage offert aux chômeurs ou aux salariés frappés par la maladie. « Impensable ! » diraient les grands professeurs d'économie. Eh bien ! ce qui est impensable pour le simple citoyen devient revendication pour le patronat.

Or, vous n'avez pas rejeté cette prétention démesurée, monsieur le ministre. Vous nous avez exposé que vous aviez demandé à M. Gattaz de vous soumettre les revendications du C. N. P. F. M. Gattaz vous a alors présenté comme première revendication l'exonération des biens professionnels de l'impôt sur les grandes fortunes. Vous avez répondu : « C'est accordé. » Et en effet, l'article 18 du projet de loi prévoit dans son paragraphe VI l'exonération des biens professionnels.

La deuxième revendication exprimée par M. Gattaz concernait la réforme de la taxe professionnelle. Vous lui avez répondu : « Elle est en cours. »

La troisième revendication posait la question des comptes courants d'associés. Vous avez répondu : « Accordé. » Et votre promesse est transcrite dans l'article 10 du projet de loi de finances.

La quatrième revendication portait sur le gel des charges sociales. Là vous avez répondu : « Revendication satisfaite. »

Le fameux *carry-back* ne venait qu'en cinquième position des revendications patronales et vous avez dit ceci : « Pour des raisons d'équilibre social et politique bien compréhensibles et pour des raisons budgétaires, nous n'avons pas retenu le *carry-back* cette année. Pour que celui-ci soit efficace, il aurait dû représenter une dépense budgétaire de quatre milliards de francs. » Envisagez-vous donc de donner satisfaction à cette cinquième revendication ? Ce serait à notre avis plus que regrettable.

Le C. N. P. F. refuse d'investir : Le volume de l'investissement industriel pourrait baisser de 3 p. 100 selon l'I.N.S.E.E. en dépit de l'important effort — 9 p. 100 de plus — réalisé dans le secteur public industriel. Le C. N. P. F. ne tient aucun compte des efforts consentis par le peuple français. Il poursuit la politique des traverses posées sur le ballast.

Pourtant les comptes des entreprises sont en voie de redressement. L'excédent brut d'exploitation croît plus vite que la valeur ajoutée, atteignant pour les sociétés et quasi-sociétés 25,3 p. 100 de celle-ci au deuxième trimestre de 1983, contre 23,9 p. 100 pour l'année 1982 selon les comptes trimestriels de l'I.N.S.E.E.

Le ratio entre épargne des entreprises et valeur ajoutée retrouve au premier semestre de 1983 un niveau plus élevé que la moyenne des deux dernières années, soit 10,5 p. 100 au premier trimestre et 11,3 p. 100 au deuxième, au lieu de 9,5 p. 100 en 1982 et 9,6 p. 100 en 1981.

Et pourtant le projet de loi de finances pour 1984 n'incite pas les entreprises à l'effort.

J'ai examiné devant vous, monsieur le ministre, le sort réservé aux revenus salariaux, aux revenus du capital et aux entreprises et il apparaît bien qu'il n'est pas exact de parler d'une répartition équitable des charges. Le peuple français et plus particulièrement les salariés n'ont jamais refusé les efforts qui leur étaient demandés lorsque la France traversait des périodes difficiles. Ils sont encore prêts à fournir un effort dans la mesure où celui-ci est justement réparti et où il s'applique de façon progressive suivant les revenus. Mais si l'on ne fait pas appel à chacun selon ses moyens, l'injustice sociale persiste et surtout risque de décourager ceux qui vous et nous soutiennent.

Monsieur le ministre, je n'ai pas voulu employer un ton pessimiste, croyez-le. Mais je n'ai pas voulu jeter un voile sur les possibilités non utilisées dans ce projet de budget. Il faut voter celui-ci, avec sa rigueur dans les dépenses, avec ses choix prioritaires, avec ses perspectives, et nous le voterons. Mais il doit être accepté par la grande majorité du peuple français et, à cet effet, il faut qu'il soit plus juste. C'est ce dernier point qui nous conduira à défendre une dizaine d'amendements lors de l'examen des articles de la première partie du projet de loi de finances. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Tranchant.

M. Georges Tranchant. Depuis 1981, monsieur le ministre, et comme la plupart des Français, je ne puis que constater, à l'examen des projets de budget qui se sont succédés, l'extraordinaire dégradation de la situation financière de notre pays, avec toutes les graves conséquences que cela entraîne.

Etant l'un de ceux, parmi les membres de l'opposition, qui dès 1981 ont ici même dénoncé la politique irréaliste conduite par la nouvelle majorité, laquelle, à l'époque, se qualifiait elle-même de « nouveau régime », je ne puis aujourd'hui qu'en constater avec tristesse les résultats.

Au-delà des graves erreurs de gestion qui ont été commises depuis deux ans, le « nouveau régime », monsieur le ministre, a fait perdre à la France l'un de ses biens les plus précieux...

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Lequel ?

M. Georges Tranchant. ... son capital de confiance.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Et vous, vous l'avez gardé dans votre entreprise ?

M. Georges Tranchant. Je ne sais pas, mais ce que je sais c'est que vous, aujourd'hui, vous ne l'avez plus !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous partageons ce triste sort !

M. Georges Tranchant. Aucun tableau de loi de finances n'est capable de chiffrer le coût de la perte de crédibilité des dirigeants de l'entreprise France (*murmures sur les bancs des socialistes*), aussi bien sur le plan intergénérationnel que vis-à-vis des Français qui ont été désorientés, découragés, puis ponctionnés d'une façon aussi incohérente que déraisonnable.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget. Nous n'aurons pas le même syndic de faillite que vous !

M. Georges Tranchant. Au cours de la présentation en commission des finances de votre projet de budget, monsieur le ministre, les membres du R. P. R. et de l'opposition se sont élevés contre le déficit de ce dernier, qui grandit chaque année...

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. On attend Zorro demain matin !

M. Georges Tranchant. Demain matin, monsieur le ministre, un programme visible...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Chiffré ?

M. Georges Tranchant. ... sera snumia de cette tribune par Jacques Chirac aux Français, programme qui sera de nature, lui, à leur redonner confiance !

M. Raymond Douyère. Est-ce qu'il prévoit l'évasion fiscale ?

M. Philippe Bassinet. Et les transferts de capitaux en Suisse ?

M. Georges Tranchant. Si vous voulez m'interrompre, messieurs, je vous y autoriserai, mais je préférerais pouvoir continuer à parler car ce que je dis est important, et triste malheureusement !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Pour vous !

M. Philippe Bassinet. Heureusement que vous êtes là, monsieur Tranchant, pour le juger important !

M. le président. Continuez, monsieur Tranchant !

M. Georges Tranchant. Nous nous sommes opposés une fois de plus à votre projet de budget, monsieur le ministre, dont le déficit va grandissant, et vous avez répondu que le déficit budgétaire de la France était très raisonnable par rapport à celui de nos partenaires des grandes nations industrialisées dont certains déficits allaient très au-delà des 3 p. 100 du produit intérieur brut que vous avez retenus comme base pour votre projet de budget. Autrement dit, vous nous avez laissé entendre qu'à cet égard votre gestion serait beaucoup plus rigoriste que celle de la République fédérale d'Allemagne, par exemple, ou des Etats-Unis.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est hélas ! vrai.

M. Georges Tranchant. Comment expliquez-vous alors les trois dévaluations successives et importantes de notre monnaie...

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. La première vous était imputable !

M. Georges Tranchant. ... au cours desquelles le franc a perdu 78 p. 100 par rapport au dollar et 23 p. 100 par rapport au deutschemark, si ce n'est, en grande partie, par la perte de confiance des grandes nations dans le système de gestion politique et financière que vous imposez à notre pays ?

Quelle est la part, dans la dépréciation de notre monnaie et de notre endettement extérieur qui ne cesse de s'accroître, du découragement des chefs d'entreprise et de toutes les forces productrices de la nation qui ne font plus aucune confiance au « nouveau régime » ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Si on comprend bien, votre capitale, c'est Washington !

M. Georges Tranchant. Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis un Français à part entière, qui souhaiterait voir son pays géré correctement. Hélas ! ce n'est pas le cas.

Monsieur le ministre, on ne peut chiffrer dans un budget cet effritement de la confiance, laquelle constitue l'élément essentiel, indispensable au développement économique et au progrès social d'une nation gérée sainement. Inspirer confiance, monsieur le ministre, c'est faire ce que l'on dit et dire ce que l'on fait, clairement...

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est ce que j'ai fait cet après-midi !

M. Georges Tranchant. ... quelles que soient les difficultés, c'est attaquer les difficultés de face et savoir reconnaître simplement que l'on s'est trompé lorsque c'est le cas. Pour être crédible, il ne faut pas rejeter sur les autres ses propres erreurs ou ses échecs.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Tranchant, vous ne m'avez pas écouté cet après-midi !

M. Georges Tranchant. Je vous ai écouté, croyez-le bien.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Pas du tout ! Sinon, en bon démocrate, vous ne parleriez pas ainsi. Vous n'avez pas le sens du dialogue ! Vous l'avez montré avec vos salariés ! (Très bien ! sur les bancs des socialistes.)

M. Georges Tranchant. Monsieur le ministre, nous sommes encore dans une démocratie, et je pense avoir le droit de m'exprimer comme bon me semble ! D'ailleurs, mes propos sont assurément vrais, puisque, si toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire, il n'y a que la vérité qui blesse ! Je continue donc.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est ça, continuez !

M. Pierre Weisenhorn. Vous n'êtes pas un démocrate, monsieur le ministre !

M. Philippe Bassinet. Monsieur Weisenhorn, laissez parler M. Tranchant ! (Rires sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. François Grussenmeyer. Nous avons écouté les orateurs cet après-midi !

M. Pierre Weisenhorn. Ces interruptions ne sont pas dignes d'un ministre !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Du calme, monsieur Weisenhorn !

M. François Grussenmeyer. De puis vingt-cinq ans que je siége à l'Assemblée, je n'ai jamais entendu de pareilles remarques !

M. Philippe Bassinet. Monsieur le président, le groupe R.P.R. empêche M. Tranchant de parler !

M. le président. Poursuivez, monsieur Tranchant !

M. Georges Tranchant. Pour être crédible, monsieur le ministre, il ne faut pas déclarer pendant une campagne électorale présidentielle — mais cette remarque ne s'adresse pas à vous — que l'outil de travail sera exonéré de l'impôt sur la fortune pour ensuite le taxer, tout en exonérant les objets d'art.

Pour être crédible, au contraire, il faudrait reconnaître aujourd'hui que l'on a commis là une grave erreur psychologique en ne respectant pas les engagements qui avaient été pris.

Pour inspirer confiance, monsieur le ministre, il faudrait déclarer franchement aux intéressés que l'imposition de l'outil de travail ne fait pas l'objet, dans votre projet de loi de finances pour 1984, d'une exonération totale et que restent encore injustement imposés les propriétaires de parts sociales d'entreprises représentant moins de 25 p. 100 du capital...

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Il va nous faire pleurer !

M. Georges Tranchant. ... ainsi que les holdings regroupant plusieurs entreprises, c'est-à-dire plusieurs outils de travail. Or, vous ne le faites pas.

Plusieurs députés socialistes. Avec juste raison !

M. Georges Tranchant. Très récemment, au cours d'une émission télévisée, le Président de la République a déclaré qu'il était indispensable de diminuer les prélèvements obligatoires, qui étaient devenus insupportables, et d'alléger les charges des entreprises afin de les rendre plus compétitives.

M. Pierre Weisenhorn. Très juste !

M. Georges Tranchant. Or, que constate-t-on à l'examen de votre projet de budget ? Les prélèvements obligatoires qui étaient de 44,60 p. 100 en 1983 passeront à 46 p. 100 en 1984.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Ils étaient de combien en 1974 ?

M. Georges Tranchant. Ce n'est pas moi qui ai déclaré que les prélèvements obligatoires étaient insupportables et qu'il fallait les diminuer !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est M. Giscard d'Estaing !

M. Georges Tranchant. C'est le Président de la République voilà quinze jours ! Or, deux semaines après, on les augmente !

A l'article 8 de votre projet, monsieur le ministre, vous réduisez le taux de déductibilité de la provision pour investissements, créant ainsi 1 050 millions de francs de charges nouvelles aux entreprises, remettant par conséquent en cause leurs plans financiers.

A l'article 11, vous augmentez l'impôt forfaitaire annuel des sociétés qui, de 3 000 francs par an, passera à 15 000 francs, soit cinq fois plus, pour les entreprises réalisant dix millions de chiffre d'affaires. Là aussi, vous faites supporter à notre appareil productif une nouvelle ponction de 500 millions de francs.

A l'article 20, vous relevez la taxe sur les contrats d'assurance des véhicules à moteur en doublant, à la suite d'un amendement adopté en commission des finances par la majorité, un taux qui passe ainsi de 9 à 18 p. 100, mettant à nouveau à la charge des entreprises plus de deux milliards de francs et pénalisant également pour une somme équivalente les particuliers.

Vous augmentez, à l'article 21, la taxe sur les véhicules de sociétés, qui passe de 4 200 francs à 4 600 francs pour les véhicules de 7 CV, et de 8 100 francs à 10 000 francs pour les autres, soit à nouveau 350 millions de francs mis à la charge des entreprises alors que les véhicules de sociétés sont un instrument de travail aussi indispensable qu'une machine-outil ou le téléphone.

Comment voulez-vous dans ces conditions, monsieur le ministre, que les forces vives de la nation, seules capables, par leur compétitivité, de créer des richesses et de contribuer au progrès social et à l'élévation du niveau de vie de tous les Français, aient confiance dans les tenants du pouvoir qui font exactement le contraire de ce qu'ils disent ?

Par ailleurs, les dispositions qui sont prises à l'article 2 aboutissent en fait à créer une tranche d'impôt sur le revenu dont le taux dépassera 71 p. 100. Croyez-vous que cela soit de nature

à dynamiser l'action des cadres de notre industrie, exposés en permanence à l'impitoyable guerre économique internationale à laquelle nous sommes confrontés ?

Pensez-vous que le fait d'augmenter les droits de succession en général et sur les entreprises en particulier soit une bonne chose, et donne envie aux chefs d'entreprise de se battre et d'être compétitifs, alors que la plupart de nos concitoyens travaillent pour laisser un patrimoine à leurs enfants ?

La France sera le seul pays au monde à cumuler l'impôt sur le capital le plus élevé qui soit, une taxation des plus-values de ce capital et un relèvement très significatif des droits de succession sur un patrimoine qui, à l'avenir, n'aura que bien peu de chances de pouvoir être constitué.

Enfin, pour trouver 4 100 millions de francs, vous en êtes réduit, à l'article 13, ainsi que le faisait remarquer mon collègue communiste...

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est le compromis historique !

M. Georges Tranchant. ... à remettre en cause les engagements pris par l'Etat.

M. le président. Monsieur Tranchant, je vous demande de bien vouloir conclure car vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Georges Tranchant. J'ai été interrompu, monsieur le président. Décomptez les minutes que m'ont fait perdre les interruptions !

M. le président. Je vous prie néanmoins de bien vouloir conclure très rapidement.

M. Georges Tranchant. Je disais, monsieur le ministre, que vous étiez réduit à remettre en cause les engagements pris par l'Etat. C'est ainsi que des millions de Français ne vont plus bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et ce en contradiction avec les termes des accords qu'ils avaient souscrits avec l'Etat. Comment, dans de telles conditions, pourraient-ils encore lui faire confiance ?

C'est pour toutes ces raisons, et pour bien d'autres que vous ne me laisserez pas le temps de citer ici, monsieur le président...

M. Raymond Douyère. Que pourrait dire alors M. Chirac ?

M. Georges Tranchant. ... que vous ne bénéficiez plus, monsieur le ministre, de l'indispensable capital de confiance dont les dirigeants d'une grande nation doivent disposer pour lui éviter le déclin dans lequel, malheureusement, vous nous avez engagés.

Les faits et le temps qui passe nous obligent à constater non seulement que le socialisme coûte très cher et ne rapporte rien à personne mais encore qu'il n'est pas crédible. Et c'est malheureusement la France tout entière qui, à travers lui, perd dans le monde son rang de grande nation et son capital de confiance.

Cette dernière ne pourra être restaurée que par une tout autre politique, celle de l'opposition, celle que vous décria demain matin Jacques Chirac. Les Français ne manqueront pas de nous donner la possibilité de la mettre en œuvre aux prochaines consultations électorales.

En attendant d'hériter des caisses vides que vous nous laisserez et des dettes à rembourser, le groupe R.P.R. ne peut que s'opposer à votre projet de budget en ne le votant pas. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Hervé Vuillot. C'est un scoop !

M. Raymond Douyère. Les seconds couteaux ne sont pas très tranchants ! *(Sourires.)*

M. le président. La parole est à M. Anciant.

M. Jean Anciant. Monsieur le ministre, dans le cadre des contraintes économiques du moment, des choix prioritaires retenus par le Gouvernement et des orientations fixées par le Président de la République, le projet de loi de finances pour 1984 se présente à nous à la fois comme difficile et comme courageux.

Ces épithètes ne traduisent pas de ma part un quelconque pessimisme. D'ailleurs, si j'éprouvais le moindre doute, monsieur le ministre, votre intervention m'aurait rasséréiné, car elle était de celles qui galvanisent les énergies. De toute façon, je n'ai jamais douté de la gauche au pouvoir en France !

Ce projet de budget est difficile, parce que des limitations sévères des dépenses publiques ne peuvent pas ne pas soulever de nombreuses difficultés.

Il est courageux, parce que les choix prioritaires intéressent l'avenir de notre pays : l'industrialisation et la formation des hommes sont des choix pour lesquels les délais de réponse ne sont pas ceux du court terme.

Ce projet de budget est également sincère, quoi qu'en disent certains, car il ne cache rien des obstacles qui ont dû être surmontés afin d'assurer l'équilibre budgétaire, considéré comme une référence de rigueur dans la politique économique conduite par le Gouvernement.

Pour ma part, je me bornerai à formuler quelques observations essentiellement au sujet des recettes fiscales, non sans relever, au préalable, certains propos des orateurs de l'opposition.

Il n'est pas possible, en effet, de passer sous silence quelques-unes de leurs critiques qui tentent de démontrer que l'effort fiscal demandé aux Français serait injustifié.

M. Tranchant vient de nous parler de l'intervention de M. Chirac, demain. Or M. Chirac affirme aujourd'hui être en mesure de comprimer les dépenses publiques, dans des proportions telles qu'aucun effort fiscal supplémentaire ne serait nécessaire. Bien plus, il se ferait fort d'alléger les impôts ! *(Rires sur les bancs des socialistes.)*

Si M. Chirac estime qu'il est possible de limiter la progression des dépenses publiques à un taux inférieur à celui du projet de budget, il doit nous annoncer clairement quelles dépenses seraient réduites. S'agit-il du traitement des fonctionnaires ?

M. Pierre Weisenhorn. Du train de vie de l'Etat ! C'est tout !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Mais cela ne signifie rien, monsieur Weisenhorn !

Citez des chiffres !

M. Jean Anciant. A mon sens, monsieur le ministre, comprimer dans ce projet de budget le taux de croissance des dépenses publiques à 6,3 p. 100 c'est déjà, compte tenu des dépenses incompressibles, des engagements de l'Etat et des choix d'avenir, se cantonner dans une limite sévère, et chacun le comprend ainsi.

Le pari central de ce projet est de ramener l'inflation en 1984 à un rythme annuel de 5 p. 100 environ ; les tensions deviendraient vite très fortes si ce pari n'était pas tenu !

Je n'insisterai pas sur l'importance du déficit. Proportionnellement, ce déficit est un des plus faibles si on le compare à celui des pays industrialisés : comme cela n'est pas contestable, l'opposition a déjà développé en commission des finances le thème de la « débudgétisation » et elle le développera encore abondamment.

En réalité, il s'agit de choix très clairs de la part du Gouvernement. Je ne retiendrai que trois exemples.

Le financement du budget du logement fait appel, il est vrai, par fonds de concours aux fonds de garantie des caisses d'épargne. Le taux de rémunération servi sur le livret « A » des caisses d'épargne a été réduit d'un point le 1^{er} août dernier, pour tenir compte de la décélération de la hausse des prix. Cette baisse a automatiquement pour effet d'augmenter le surplus, porté à un fonds de garantie.

Le Gouvernement a donc décidé de reverser les excédents supplémentaires au budget du logement, principalement pour les aides à la construction de logements sociaux. Il ne s'agit pas d'un trucage, mais d'une mobilisation de toutes les ressources disponibles, conformément aux priorités. Or le logement en est une.

En commission des finances, l'opposition a également critiqué le transfert de la filière électronique aux P. T. T.

M. René André. Il n'y a pas que l'opposition !

M. Jean Anciant. La responsabilité de cette filière a été confiée au ministère des P. et T., en regroupant les missions jusqu'alors partagées entre les P. T. T. et le ministère de l'industrie.

Par conséquent, en plus de jouer leur rôle d'acheteur, les P. T. T. prendront en charge les dotations en capital de l'industrie du téléphone et étendront leur activité à l'informatique et à la bureautique, dont les liens avec les télécommunications, c'est évident, ne cessent de se développer.

La filière électronique bénéficie d'une enveloppe de 3 milliards 400 millions de francs d'autorisations de programme et de 2 milliards 800 millions de francs de crédits de paiement, enveloppe qui correspond à l'extension des responsabilités confiées aux P. T. T. Par conséquent, rien, en la matière, qui se fasse au détriment du service traditionnel des postes et télécommunications !

Il n'y a ni « budgétisation » ni trucage, sauf dans l'esprit de ceux qui ne peuvent faire autrement que de reconnaître que limiter le déficit à 3 p. 100 du produit intérieur brut est un acte de rigueur.

L'effort de rigueur s'applique tout autant aux recettes. Certes, la protection sociale, les actions d'avenir et la limitation du déficit entraînent un effort fiscal supplémentaire, rendu inévitable par la faible croissance qu'il est possible aujourd'hui d'anticiper.

Personne ne nie cet effort fiscal supplémentaire : mais l'opposition ne pouvant critiquer ni les choix en matière de dépenses, ni l'importance excessive du déficit, tente de faire croire à l'opinion publique française que les contribuables vont craquer sous le poids des impôts.

M. Georges Tranchant. C'est pourtant ce qui se passe !

M. Jean Anciant. Qu'en est-il au juste ? On l'a déjà dit.

Le Gouvernement indexe le barème de l'impôt sur le revenu sur le coût de la vie afin d'éviter une hausse insidieuse de l'impôt et il propose simultanément d'instituer une surtaxe qui pèsera sur les 10 p. 100 de contribuables qui se situent en haut de l'échelle.

Sous la présidence de M. Giscard d'Estaing, il n'y aurait peut-être pas eu de surtaxe ; mais il n'y aurait pas eu non plus d'indexation du barème de l'impôt sur le revenu !

M. Michel Lambert. C'est sûr !

M. Jean Anciant. Alors, où est le matraquage ?

Le projet de loi de finances comporte également un ensemble de dispositions concernant les revenus non salariaux, notamment les bénéfices agricoles.

Ces mesures vont dans le sens de la clarté et de la vérité.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est ce qui ne plaît pas !

M. Jean Anciant. Pourquoi la grande masse des agriculteurs aurait-elle à craindre une meilleure transparence ?

M. Pierre Weisenhorn. Des mots !

M. Jean Anciant. Au nom de quels principes une minorité d'agriculteurs pourrait-elle prétendre échapper à la règle commune ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Bravo !

M. Jean Anciant. Est-ce la transparence des revenus en matière fiscale que l'opposition qualifie de « matraquage fiscal » ?

Parlons maintenant des droits de succession. En commission des finances, M. Gantier a répété longuement un argument qui lui paraît être définitif — mais il l'utilisera certainement encore : nous risquerions de décourager l'initiative individuelle !

Le Gouvernement, il est vrai, a l'audace de doubler le taux maximum de l'impôt sur les successions, en même temps d'ailleurs que se trouve relevé l'abattement à la base dont bénéficient les petites successions. Mais un taux de 40 p. 100 au-delà de 11 200 000 francs par part nette est-il excessif ? Nous sommes encore très loin de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis où les taux dépassent les 70 p. 100 !

Sommes-nous contre l'initiative individuelle ? Non !

Sommes-nous contre la possibilité pour chacun de s'enrichir durant sa vie ? Non !

Sommes-nous partisans d'un égalitarisme étroit ? Non !

Il est vrai, néanmoins, que nous considérons comme socialement inacceptable l'accentuation des différences sociales par l'inégalité des patrimoines ou, plus précisément, la pérenniation du phénomène d'accroissement des inégalités des patrimoines.

Les droits de succession constituent un correctif : c'est le retour à la collectivité d'une partie de la richesse individuelle. Si certains citoyens peuvent s'enrichir, ils le doivent à leur travail et à leur initiative ; mais tout aussi fréquemment à leur sens de l'opportunité, voire à leur chance ! Ils le doivent également à la collectivité française à laquelle ils appartiennent.

Quel est, en effet, dans notre pays, le contribuable fortuné qui peut prétendre détenir sa fortune uniquement de son travail et de sa seule initiative ? La richesse individuelle, c'est aussi le travail des autres : cette richesse découle tout autant des structures de la société.

M. François Mortelette. Très bien !

M. Jean Anciant. L'éternel débat tourne autour du partage. Ce qui est vrai des droits de succession l'est des autres prélèvements fiscaux. La droite conservatrice défend en général le prélèvement de type proportionnel sous prétexte de ne pas décourager ceux dont le mobile de l'action est l'enrichissement.

M. Pierre Weisenhorn. La gauche, elle, fait de la démagogie !

M. Jean Anciant. La gauche est pour la progressivité, qui est une des formes de la justice fiscale !

M. Pierre Weisenhorn. La « droite » et la « gauche » n'existent pas : c'est vous qui les avez inventées, de même que la « lutte des classes », et vous le savez bien. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jean Anciant. Qui osera dire que la majoration des droits de succession supprime toute opportunité d'enrichissement individuel ?

A ceux qui craignent cela, à l'instar de M. Gantier, je répondrai qu'il suffit de regarder vivre les Français pour savoir que la disparition des inégalités n'est pas pour demain !

Cependant, monsieur le ministre, je dois dire que les arbitrages rendus au niveau gouvernemental ne sont pas nécessairement à l'abri de toute critique.

Pour ma part, je me limiterai à quelques observations et réflexions, persuadé qu'elles rejoignent vos propres préoccupations.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est votre droit !

Et c'est votre responsabilité !

M. Pierre Weisenhorn. Vous interrompez même les orateurs de votre majorité ?

M. Jean Anciant. S'agissant des formes d'imposition du revenu, je suis de ceux qui pensent que la justice fiscale est à rechercher moins au niveau des taux qu'au niveau de la matière imposable elle-même.

De ce point de vue, je crois que nous serons d'autant plus équitables et compris que seront effacés les privilèges, quels qu'ils soient, abattements supplémentaires injustifiés ou régimes d'indemnités diverses.

Pour ce qui est des revenus du capital, nous vivons dans un système très complexe, bâti sur la confusion entre l'imposition des revenus du capital, l'imposition des résultats de l'entreprise et les mesures incitatives en faveur de l'épargne. Le débat sur l'avoir fiscal résume cette ambiguïté.

A un moment où le Gouvernement mise fortement sur une politique industrielle voloutariste, ne serait-il pas possible d'élaborer, et j'en mesure toute la difficulté, une sorte de « contrat fiscal » avec le patronat afin de clarifier les règles en distinguant bien nettement, pour l'imposition des résultats de l'entreprise, d'une part, ceux qui font l'objet d'un réinvestissement, d'autre part, ceux qui, distribués, deviennent des revenus du capital pour les ménages.

M. Georges Tranchant. Alors là !

M. Jean Anciant. Je mentionnerai encore l'article 13, qui soulève bien des inquiétudes chez de nombreux collègues.

Ces inquiétudes, sur lesquelles nous aurons d'autres débats, j'en suis persuadé, mettent en lumière la nécessité de réfléchir rapidement aux corrections qu'il est indispensable d'apporter à un système d'imposition locale qui ne donne satisfaction à personne.

Je voudrais aussi souligner une nouvelle fois combien il est indispensable de donner des moyens supplémentaires aux services de l'administration des finances.

La législation fiscale est complexe, trop complexe. En outre, le débat sur la politique de redistribution des revenus par l'impôt et les cotisations sociales sera d'autant plus positif que les moyens en personnel permettront de raisonner sur des chiffres non contestés.

Je tiens également à dénoncer les appels à toutes les formes de grève de l'impôt suggérées par des irresponsables...

M. Philippe Bassinet. De droite !

M. Jean Anciant. ... qui n'acceptent pas la loi de la République. Je vous demande, monsieur le ministre, de veiller avec fermeté à ce que toute atteinte au libre exercice de leurs responsabilités par les fonctionnaires de l'administration des finances soit sanctionnée avec la plus grande sévérité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Pierre Weisenhorn. « C. R. S. — SS » ?

M. Jean Anciant. Nous allons, monsieur le ministre, tout au long de ce débat, entendre des critiques violentes...

M. François Grussenmeyer. Sur la fermeture des petites perceptions ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Anciant, avez-vous entendu les interruptions ?

M. Jean Anciant. Non, monsieur le ministre, mais...

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Il y en a une qui méritait une réponse !

M. Pierre Weisenhorn. Vous allez peut-être répondre à sa place ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Répétez d'abord votre interruption !

L'orateur ne semble pas l'avoir entendue !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Il ne faut pas avoir honte de ses opinions !

M. Pierre Weisenhorn. Oh, je vous en prie !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Répétez votre interruption inadmissible !

Ayez le courage de vos opinions, et parlez plus fort !

M. Parfait Jans. Nous lirons le *Journal officiel*.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Peut-être, mais il ne faut pas parler en catimini !

Quand on est député, il faut dire les choses franchement ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. François Grussenmeyer. Je vous ai connu quand vous étiez chez Chaban ! Vous étiez autre !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Anciant.

M. Jean Anciant. Monsieur le ministre, nous allons, tout au long de ce débat, entendre des critiques violentes sur l'affaiblissement de notre économie ; M. Tranchant nous en a donné un exemple. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Ces critiques, j'ose le dire, sont démesurées, et leur démesure se cache derrière des slogans auxquels nous sommes maintenant habitués : gaspillage, incohérence et incompétence économiques, bureaucratie, archaïsme !

M. Pierre Weisenhorn. Des mots, toujours des mots !

M. Jean Anciant. Je suis tenté de répondre à M. Tranchant en lui citant un extrait d'un grand journal économique britannique, le *Financial Times*...

M. Pierre Weisenhorn. Toujours le gargarisme socialiste !

M. Jean Anciant. ... peu suspect de sympathie pour le gouvernement de gauche de la France — je pourrais en citer beaucoup d'autres !

Je lis : « Quel pays industriel de l'Ouest, en dépit d'une avalanche quotidienne de commentaires pessimistes en provenance de sa presse nationale, dispose actuellement d'une réserve exceptionnelle de devises, a pratiquement supprimé son déficit de balance des paiements au trimestre dernier, a ramené son taux d'inflation à son plus bas niveau depuis dix ans et réellement réussi à maintenir son taux de chômage au niveau des douze derniers mois ? »

M. Gilbert Gantier. Ce n'est pas vrai.

M. Jean Anciant. Je poursuis ma citation : « Le budget de ce pays s'achemine solidement vers l'équilibre structurel. Les immatriculations d'automobiles ont battu le record cette année, la bourse a monté de près de 40 p. 100 depuis la fin de 1982 et la monnaie, en dépit de fréquentes attaques spéculatives, n'a fléchi que de 3 p. 100 par rapport à la livre sterling depuis mai 1983. »

M. Pierre Weisenhorn. Trois dévaluations...

M. Philippe Bassinet. Ah, ce n'est pas la presse Hersant !

M. Jean Anciant. J'ai écouté, à la fin de l'été dernier, l'intervention de M. Raymond Barre, retransmise par la télévision, aux journées parlementaires de son parti.

L'affirmation de l'incompétence du Gouvernement était assésée de manière péremptoire et je me suis sincèrement interrogé sur sa démarche intellectuelle. Etant donné les responsabilités qui fureront siennes et les résultats qu'il a obtenus...

M. Pierre Weisenhorn. Ils étaient tout de même meilleurs !

M. Jean Anciant. ... je me suis demandé s'il était frappé d'amnésie. Je ne le crois pas.

Je me suis demandé s'il était convaincu lui-même du bien-fondé du jugement sévère qu'il portait. Je ne le crois pas non plus.

Alors, pourquoi ces affirmations excessives ? Pour ma part, je ne vois qu'une explication : M. Raymond Barre a observé que certains arguments publicitaires sont efficaces, malgré la faiblesse de la démonstration, et il s'est décidé, comme certaines lessives, à « laver plus blanc ». (Sourires.)

Pour conclure, monsieur le ministre, je dirai que le groupe socialiste apporte son soutien au Gouvernement et à ce projet de loi de finances.

M. Pierre Weisenhorn. Pas possible ?

M. Jean Anciant. Mais il invite l'opposition à indiquer plus clairement quelle alternative elle propose aux Français.

Oui ou non l'opposition propose-t-elle de réduire les dépenses publiques, et lesquelles ?

Oui ou non propose-t-elle une diminution des prestations sociales et une remise en cause de notre système de protection sociale ?

Si M. Chirac affirme demain qu'une réduction des impôts pour 1984 est possible, il doit dire comment !

M. Pierre Weisenhorn. Il le dira.

M. Jean Anciant. Et surtout, à mon sens, il doit bien préciser si cette réduction d'impôt selon lui doit précéder ou suivre le freinage qu'il préconise des dépenses publiques et sociales.

Quant à nous, monsieur le ministre, en quoi consistent nos priorités ? Il s'agit de lutter pour l'emploi, de préserver et, si possible, d'améliorer le pouvoir d'achat global, de mieux répartir l'effort et, surtout, de préparer l'avenir. Nous affirmons aujourd'hui encore que la politique déflationniste préconisée par l'opposition conduirait précisément à un partage socialement injuste de l'effort que doit poursuivre la collectivité française. Si l'opposition est contre la paix sociale, elle doit aussi le dire clairement !

Ma conviction est que, sur tous les défis actuels, il est nécessaire de tenir aux Français le langage de la vérité. C'est ce que vous faites avec le projet de loi de finances pour 1984. Nous vous approuvons, tout en mesurant l'importance des difficultés à surmonter, mais confiants dans l'avenir de notre pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Philippe Bassinet. Il nous manquait ! (Rires sur les bancs des socialistes.)

M. Gilbert Gantier. Vous n'allez rien perdre pour attendre !

M. Dominique Frelaud. Nous avons déjà eu un avant-goût !

M. Gilbert Gantier. Monsieur le ministre, ce projet de loi de finances est, depuis ce que l'on est convenu d'appeler « l'alternance », le troisième que vous nous présentez, au nom d'un même Premier ministre.

Déjà, à travers des circonstances que votre politique, notamment votre politique financière, n'ont pas pu contribuer à rendre fort diverses, on peut être tenté de chercher à dégager une vision perspective de l'action socialo-communiste (Ah ! sur les bancs des socialistes et des communistes)...

M. François Mortelette. Il y avait longtemps !

M. Gilbert Gantier. ... au pouvoir depuis bientôt trois ans, a entendu conduire dans le pays.

Qu'est en effet un budget, sinon la traduction dans les chiffres des idées que l'on veut voir triompher ?

A cet égard, ce qui me frappe le plus, c'est le contraste entre votre politique en matière de recettes et votre politique en matière de dépenses. Sur ce dernier point, on est passé de l'imposante symphonie « beethovenienne » de l'état de grâce à la « petite musique de nuit ». (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Nous en avons eu une illustration !

M. Jean-Paul Planchou. Ce n'était pas du Gounod. (Sourires.)

M. Gilbert Gantier. Depuis le mois de mai 1981, trois politiques différentes ont été successivement mises en œuvre en ce domaine, sans compter l'absence de politique qui serait peut-être la synthèse de trois méthodes successives. Je n'aurai pas la cruauté, ni le temps d'ailleurs, de rappeler les déclarations qui, dans les bouches les plus autorisées, ont illustré cette évolution.

A l'inverse, en matière de recettes, on a pu observer une forte cohérence de votre politique. En effet, c'est la continuité qui frappe dans ce domaine et on serait tenté de rendre

hommage à cette attitude si elle ne constituait pas, au contraire, pour nous, un motif supplémentaire d'inquiétude.

La question en effet, n'est pas celle de la méthode. Le problème est de savoir à quoi sert cette continuité.

Or, votre objectif n'est pas de satisfaire le goût profond qu'observait déjà Tocqueville pour l'égalité, mais d'atteindre un égalitarisme appliqué à la plupart des citoyens sans exclusion, naturellement, la constitution de castes privilégiées, qu'on appelle dans certains pays une « nomenclatura ».

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Ah !

M. Gilbert Gantier. Le résultat de votre politique peut être résumé, après trois lois de finances successives, sans compter les lois de finances rectificatives, par un dispositif d'ensemble s'opposant à la diffusion du patrimoine ainsi qu'à la progression des revenus. Je vais tenter d'en faire très rapidement la démonstration.

On observe, en effet, depuis votre arrivée au pouvoir, la création de nombreuses dispositions tendant à éviter une diffusion du patrimoine qu'au contraire mes amis cherchaient à obtenir.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Et l'épargne ?

M. Gilbert Gantier. J'y reviendrai !

Ce patrimoine revêt bien souvent en France la forme de biens immobiliers : des avoirs qui bénéficiaient d'une déduction forfaitaire qui n'est plus aujourd'hui que symbolique. A l'inverse, ces biens constituent désormais un élément important de l'assiette de l'impôt sur le patrimoine.

Enfin, disposition essentielle : la loi Quilliot, qui n'est pas une loi de finances, mais qui en prolonge l'effet, s'attaque aux revenus primaires émanant de l'immobilier. Mieux encore, l'application de cette loi se caractérise par la mise en œuvre, chaque année, du plafonnement de 80 p. 100 des loyers par rapport à l'indice du coût de la construction à moins qu'il n'y ait, cela survient de temps en temps, un blocage pur et simple !

Il devient donc peu attrayant de s'orienter vers l'acquisition de biens immobiliers, et c'est ce que confirme notamment le projet de loi de finances pour 1984 qui transforme en réductions d'impôt les abattements sur le revenu global relatif aux intérêts, aux dépenses de ravalement, et aux économies d'énergie.

Par ce dispositif, les catégories moyennes seront découragées d'acquiescer leur habitation principale sans que pour autant les catégories les moins favorisées puissent plus facilement y avoir accès.

Que le pouvoir s'oppose ainsi à la diffusion du patrimoine immobilier pourrait se comprendre s'il s'agissait d'orienter les capacités nationales de financement vers l'industrie, puisque aussi bien il faut pouvoir produire, ce qui permet, le cas échéant, un jour, de se loger.

Négligeant ainsi les besoins quantitatifs, sans même parler des besoins qualitatifs qui subsistent dans le domaine du logement, les Français seraient-ils alors tentés de se détourner de l'immobilier pour se constituer un patrimoine pour partie industriel ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Ce serait scandaleux !

M. Gilbert Gantier. Ce serait oublier que la perspective de devenir entrepreneur se heurterait, tôt ou tard, à l'absurdité de la définition de l'outil de travail dans le cadre de l'impôt sur le patrimoine, sans parler de la haine sociale dont la fonction d'entrepreneur a été entourée par votre majorité.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'est vous qui tenez un langage de haine.

M. Gilbert Gantier. D'emblée, dès son arrivée au pouvoir, votre majorité, par les nationalisations, a confisqué au profit de l'Etat la propriété de cinq grands groupes industriels et de la quasi-totalité de l'activité bancaire.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je répète que c'est vous qui parlez de haine depuis le début de votre intervention !

M. Gilbert Gantier. En outre, l'Etat, depuis trois ans, a confisqué plusieurs milliards aux établissements financiers dont il est lui-même propriétaire, empêchant ainsi les Français de bénéficier d'une baisse des taux d'intérêt, ce qui n'empêche pas certains de continuer à rêver de ce que l'on appelle une déconnexion des taux.

Mais le dynamisme des Français les a conduits malgré tout à poursuivre la constitution d'un patrimoine, qui aurait pu être, à défaut de l'immobilier ou de l'industrie, purement financier. Fort de sa réputation d'épargnant, le citoyen français a répondu aux émissions d'obligations.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Ce n'est pas admissible ?

M. Gilbert Gantier. Mais le cadre fiscal de l'épargne, qui devrait avoir pour première vertu la stabilité, est revenu, hélas ! incertain.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Pourquoi ? Expliquez-vous !

M. Gilbert Gantier. Les prélèvements dits « libérateurs » sont aujourd'hui majorés de 1 p. 100. L'on n'évoquera ici que pour mémoire les offensives répétées de nos collègues communistes et de beaucoup de nos collègues socialistes contre l'impôt fiscal, qui n'est pourtant qu'une simple technique pour éviter la double imposition et qui, loin d'être supprimé, devrait être étendu.

Au total, rebuté par l'immobilier, peu tenté par l'industrie, inquiet pour son épargne, le Français, s'il devait adopter un comportement rationnel face à la politique fiscale de lutte contre la diffusion du patrimoine, ne devrait plus acheter, vous le savez, monsieur le ministre, que des antiquités et des œuvres d'art, de préférence anciennes, qui ne sont pas frappées par l'impôt sur les grandes fortunes. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

La construction d'un patrimoine tourné vers le passé est un signe avant-coureur de décadence. C'est pourquoi les Français pensent qu'il vaut mieux consommer, comme le fait l'Etat lui-même, et si abondamment.

Très vite, cette idée est devenue une nécessité, une sorte de fuite en avant, car la politique fiscale se caractérise aussi par une lutte contre les revenus. Ce sera le deuxième point de ma démonstration.

La politique fiscale est, en effet, également orientée contre les revenus. Je n'évoquerai pas le caractère exceptionnel, mais répétitif de certaines majorations depuis 1981. Elles naissent, qui en lois de finances, qui en lois de finances rectificatives. Mais cela n'est rien car, avant même l'application de la politique fiscale, une police des revenus primaires a conduit à limiter le pouvoir d'achat des Français, qui est devenu négatif pour l'année 1982, comme l'indiquent les comptes de la nation puisque, pour l'ensemble des salariés du secteur privé, la perte du pouvoir d'achat aura été de 0,7 p. 100 en 1982 par rapport à 1981.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Et où est passé l'argent ?

M. Gilbert Gantier. Cette perte du pouvoir d'achat résulte pour une large part des cotisations sociales. Une telle dégradation des revenus primaires est encore plus nette pour les agents de la fonction publique.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est bien la première fois que vous vous en préoccupez !

M. Gilbert Gantier. Oh ! monsieur le ministre, c'est un effet facile et vraiment indigne de vous, permettez-moi de vous le dire.

Le moindre des paradoxes, si l'on relit votre programme d'il y a deux ans, n'est sans doute pas que vous appliquiez l'austérité aux chômeurs, pratiquant plus de 10 milliards de francs d'économies sur leur indemnisation. Or, le déficit de l'U.N.E.D.I.C., monsieur le ministre, résulte pour une large part des contrats de solidarité en faveur de la préretraite que vous avez mis en œuvre.

M. Philippe Bassinet. Ces propos sont scandaleux !

M. Gilbert Gantier. Ainsi, les chômeurs paient une partie des préretraites ! Il est difficile de concevoir une technique de régression sociale plus forte. Avez-vous atteint le point culminant de la solidarité socialo-communiste ? Non, car il ne faudrait pas oublier que la palme de l'inégalité depuis la dernière guerre, c'est d'avoir été capable de créer plus de 400 000 nouveaux chômeurs en deux ans. (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Plusieurs députés socialistes. Combien en auriez-vous créé ?

M. Dominique Frelaut. Il y en a eu quatre fois plus avec Giscard d'Estaing !

M. Philippe Bassinet. 1 600 000 !

M. Gilbert Gantier. Vous protestez parce que mes propos vous gênent !

M. Christian Pierret, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur Gantier, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Gilbert Gantier. Je vous en prie, monsieur le rapporteur général.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Je voudrais simplement vous demander, monsieur Gantier, à quels chiffres vous vous référez lorsque vous parlez d'une baisse du revenu en 1982. En effet, il faut distinguer entre les revenus plus les prestations sociales, et les revenus seuls.

M. Hervé Vuillot. M. Gantier ignore cette distinction.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Etes-vous d'accord avec moi sur l'évolution suivante des revenus disponibles des ménages : en 1980, dernière année du gouvernement de M. Barre, moins 1 p. 100 ; en 1981 et 1982, plus 2 et quelque p. 100 pour chacune de ces deux années. Il faut bien se mettre d'accord sur les mêmes références : la seule année où il y a eu baisse du revenu disponible est la dernière année du gouvernement de M. Barre, en 1980. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. M. Pierret choisit fort opportunément ses statistiques. Moi, je me réfère aux comptes de la nation...

M. Hervé Vuillot. Ce sont les mêmes !

M. Gilbert Gantier. ... que j'ai regardés en préparant cette intervention et c'est tout simplement le rapport économique qui accompagne le projet de loi de finances pour 1984. Je n'en dirai pas davantage.

M. Raymond Douyère. Vous ne pouvez pas répondre, c'est tout !

M. Gilbert Gantier. Je veux en revenir à ces 400 000 nouveaux chômeurs que vous avez créés en deux ans...

M. Philippe Bassinet. Vous, vous en avez créé 1 600 000 !

M. Gilbert Gantier. ... et cela en partie parce que vous avez, dès votre prise de pouvoir, ouvert les crédits en faveur de 200 000 emplois protégés qui obèrent notre compétitivité internationale...

M. Raymond Douyère. C'est absolument faux !

Tout à l'heure, vous défendiez les fonctionnaires, maintenant, vous les attaquez !

M. Gilbert Gantier. ... ce qui constitue, vous en conviendrez, une étrange solidarité !

Il est difficile de faire plus pour construire ce que l'on appelle une « société duale ».

Il ne faut pas oublier non plus qu'une cotisation de 1 p. 100 au titre de la vieillesse sera prélevée à compter du 1^{er} janvier 1984, y compris sur les traitements des fonctionnaires. Ainsi commence le règlement d'une partie de la facture de la retraite à 60 ans.

M. Philippe Bassinet. Vous êtes contre la retraite à 60 ans ?

M. Gilbert Gantier. Il ne faudrait pas oublier davantage la contribution sociale de 1 p. 100 sur le revenu net global qui n'ira qu'en apparence à la caisse nationale des allocations familiales.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Pourquoi « en apparence » ?

M. Gilbert Gantier. La régression s'accélère. Grâce à votre politique, le cycle infernal de la récession n'est peut-être pas si loin. Pour la première fois depuis trente ans et selon les prévisions du Gouvernement, la France, en 1983 et en 1984, aura une croissance en volume plus faible que celle des sept principaux pays industriels. Tel est le résultat de vos trois derniers budgets !

Sur ces revenus primaires déjà très amputés et évoluant en dessous de la progression des prix, s'applique une fiscalité particulièrement sévère pour les revenus moyens et élevés, comme l'a très bien démontré le dernier numéro de la revue « *Economie et statistiques* » publiée par un organisme officiel, qui dépend de vous, monsieur le ministre, l'I.N.S.E.E.

Plus grave encore est l'aggravation de la fiscalité indirecte sur l'assurance obligatoire et sur certaines consommations qui atteignent les Français les plus modestes. Si, en 1970, il y avait eu un allègement de T.V.A. pour la télévision couleur, en 1963, vous inventez des taxes spécifiques sur l'audiovisuel !

Face à la limitation et à l'appropriation par l'Etat d'une partie de leurs revenus et aux obstacles dressés par le Gouvernement à la diffusion des patrimoines, les Françaises et les Français se retrouvent, moins de trois ans après votre arrivée au pouvoir, en situation de déclin.

Il ne leur reste plus qu'à consommer les revenus que l'Etat consent à leur laisser afin d'augmenter leur savoir et l'éducation de leurs enfants. C'est aujourd'hui le moyen essentiel de sauvegarder les libertés dans une société qui évolue par la fiscalité vers la servitude. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Philippe Bassinet. C'est scandaleux, « Gantier-dépêtroles » !

M. Gilbert Gantier. C'est fort intelligent, comme apostrophe !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous vous êtes surpassé, aujourd'hui, monsieur Gantier

M. Gilbert Gantier. Vous aussi, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais moi je l'ai fait dans le bon sens du terme.

M. le président. La parole est à M. Vuillot.

M. Hervé Vuillot. Mes chers collègues, deux sujets sont au centre de nos débats depuis plusieurs mois. D'abord le prétendu « matraquage fiscal », puis la crédibilité de la politique gouvernementale. Je commencerai par les reprendre avant de m'interroger sur l'attitude et la stratégie de l'opposition. Le matraquage fiscal, l'opposition et certains médias viennent de se livrer depuis trois mois sur ce thème à une étrange compétition qui jamais ne fut plus acharnée. « Laminage », « matraquage », « overdose » : Que n'emploierait-on pour accrocher le lecteur — ou l'électeur — et vendre un peu de papier ? Pourtant, en comparaison avec d'autres pays, l'I.R.P.P., et le débat l'a bien démontré, a un produit faible, marginal et sans rapport, vous l'avez dit, monsieur le ministre, avec nos ambitions sociales.

Nul n'est prophète en son pays, dit-on.

On dit aussi : la vérité sort de la bouche des enfants.

Elle peut aussi venir des journaux suisses. Comment résister au plaisir de citer l'éditorial récent du grand quotidien de La Chaux-de-Fonds, qui porte un joli titre : *L'Impartial* ?

« La droite française fait tout un plat du « matraquage fiscal » de la majorité de gauche. A les entendre, nous Helvètes, il y a longtemps que nous devrions vivre au niveau des campagnols, six pouces sous terre, habillés de peaux de bêtes. »

Le journal ajoute : « Comparons raisonnablement en précisant d'entrée de jeu que l'on est dans des ordres de grandeur d'impôts payés par un couple marié sans enfant sans prendre en compte ici ou là-bas mille et une taxes particulières autres que celles relevant de la santé. »

Le total est obtenu sur la base de l'imposition communale, cantonale et fédérale. Laissons les Suisses comparer en fonction du taux de change actuel.

M. Raymond Douyère. Monsieur Tranchant, écoutez ce qu'est la Suisse !

M. Hervé Vuillot. « Pour 100 000 francs français de revenu, le cadre français paie 8 800 francs ; le cadre suisse paie 19 200 francs, soit plus du double. »

M. Christian Pierret, rapporteur général. Excellente comparaison.

M. Hervé Vuillot. « Pour 250 000 francs français de revenu, le cadre français paie 54 800 francs ; le cadre suisse paie 75 200 francs, soit 40 p. 100 de plus. Pour 500 000 francs français de revenu, le cadre français paie 162 400 francs ; le cadre suisse paie 202 000 francs, soit 25 p. 100 de plus. »

M. Jean-Pierre Balligand. Oui : belle comparaison !

M. Hervé Vuillot. Ce n'est qu'à partir de un million de francs par an que le fisc français prend le dessus. Pour les grandes fortunes, c'est vrai, les Suisses sont moins sévères.

La conclusion du journal suisse est la suivante : « Bas ou haut revenu, on est taxé beaucoup plus lourdement en Suisse que la droite française dit le tolérer. Les moyens et hauts revenus suisses, qui généralement votent radical ou libéral, se réjouiraient d'une taxation socialiste française. » (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Ma conclusion personnelle est celle-ci : les Suisses ont gardé deux vertus. Ils savent traiter des questions de finances, qu'ils connaissent bien, avec un peu d'humour et l'humour ne dispense pas de la raison.

De nombreux cadres menacent aujourd'hui — paraît-il — avec un peu de légèreté de partir en Suisse. Qu'ils reprennent leurs calculs, car ils n'ont pas tous les revenus d'Alain Proat.

J'ai cité la Suisse à propos du matraquage fiscal. Je citerai les Anglais à propos de la crédibilité de la politique économique. Mon ami Anciant a rappelé tout à l'heure une citation fort intéressante de l'éditorial paru en première page du *Financial Times* il y a quelque temps. J'en retiens ceci : la monnaie française, en dépit des violentes attaques spéculatives qui ont marqué son histoire ces derniers temps, n'a fléchi que de 3 p. 100 par rapport à la livre sterling depuis mai 1981, alors que nous avons là des ultra-libéraux et des monétaristes qui mènent une politique de fer et de sang à l'égard des travailleurs. Voilà ce que pensent les Anglais.

Sans doute l'économie française n'est-elle pas encore tirée d'affaire et ne faut-il pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Mais quel contraste saisissant avec la morosité que vous tentez de répandre dans le pays, messieurs de l'opposition ! Certes, la rigueur n'est jamais une partie de plaisir et s'accompagne nécessairement de mécontentements catégoriels. Mais nous n'avons pas honte de cette politique, monsieur le ministre, soyez en certain...

M. Christian Pierret, rapporteur général. Il faut même la renforcer !

M. Hervé Vuilliot. ... car nous savons qu'elle est indispensable.

Nous savons également que cette rigueur est relative ; comme vous l'avez dit, monsieur le ministre, le peuple français est bien, des pays développés, le peuple du monde qui a connu la plus forte hausse de son revenu disponible au cours des deux dernières années connues.

Je sais que cela paraîtra incroyable à certains mais c'est pourtant vrai.

Dès lors, il est permis de se poser quelques questions sur la stratégie de l'opposition. A côté des difficultés réelles, n'en crée-t-elle pas de toutes pièces ? Sur l'effort demandé, ne jette-t-elle pas en permanence la suspicion ?

Depuis peu, il en est même à droite qui montrent du doigt ceux qui créent, qui innovent, qui font des efforts. Pourquoi travailler ? Tu resteras chômeur ! Pourquoi se battre ? Tu resteras matraqué d'impôts !

Telle est la nouvelle « intox », comme si travailler en France, en 1983, c'était « fayoter » pour se faire bien voir de la gauche !

M. Pierre Forgues. Très bien !

M. Hervé Vuilliot. Contester une politique est un droit. Décourager un peuple, c'est commettre une faute contre lui car c'est casser ses ressorts ; c'est, d'une certaine façon, lui couper les jarrets.

Messieurs, c'est la gauche qui tient au peuple le langage de la volonté, du courage et de l'effort.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Très bien !

M. Hervé Vuilliot. C'est la gauche qui préserve les valeurs vitales de l'avenir.

Votre petit commerce, messieurs les marchands de découragement, est sans doute prospère mais il vous déshonore car il cherche à brader notre avenir.

Il y a toujours eu deux catégories d'hommes politiques : ceux qui suivent leur chemin, le chemin que leur dictent les faits et le service du pays et ceux qui font feu de tout bois, qui tirent sur tout ce qui bouge, qui pratiquent une sorte de « surf » sur l'opinion publique que l'on manipule, et dont l'action se résume à cette formule : je suis leur chef, donc je les suis où qu'ils me mènent.

M. Alain Brune. Très bien !

M. Hervé Vuilliot. Messieurs, c'est l'image que vous donnez de votre action. Ce n'est pas glorieux, mais ce peut être efficace, pensez-vous. A voir ! Nous en reparlerons plus tard, mais pas avant trois ans et pas avant 1986. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Eh oui ! C'est la Constitution !

M. le président. La parole est à M. Mortelette.

M. François Mortelette. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget qui nous est présenté est, sans discussion possible, un budget certes de rigueur, mais aussi un budget qui fait appel à la mobilisation des Français.

Ce projet de budget pour 1984 est la conséquence du choix de ne pas laisser le déficit budgétaire prévu représenter plus de 3 p. 100 du produit intérieur brut. Pour cette raison, et devant la gravité de la crise économique mondiale, la contribu-

tion globale des Français est en augmentation. J'ai bien dit « globale », car certaines décisions rétablissent plus d'égalité entre les contribuables. Je pense en particulier aux déductions comme celles relatives aux intérêts d'emprunts et aux dépenses de ravalement et d'économie d'énergie, ainsi que celles applicables aux primes afférentes à certains contrats d'assurances. La réduction fiscale, par crédit d'impôt, sera maintenant égale pour tous au lieu d'être, comme par le passé, proportionnelle aux revenus. Mais bien des décisions restent à prendre si nous voulons éviter que ne se perpétue l'injustice fiscale.

Il faut que les revenus, quels qu'ils soient, soient imposés également. Permettez-moi de redire ici qu'il est indispensable que l'encouragement nécessaire aux placements obligataires soit assuré au moment de l'investissement et non lors de l'encaissement des revenus, comme c'est le cas avec le prélèvement libéraloïre. De même, et je l'ai indiqué dans une autre enceinte, il est urgent de moraliser l'emprunt 7 p. 100 1973 dit « Emprunt Giscard ». (*Très bien ! Très bien ! sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Je demande à tous les Français, qu'ils soient de droite ou de gauche, de se mobiliser pour que soient prises des décisions qui permettront aux détenteurs de cet emprunt de participer réellement à l'effort demandé à l'ensemble de la nation. Les conditions d'émissions de cet emprunt ont en effet été invraisemblables et elles peuvent conduire le pays à une situation très, très, très difficile. La volonté de la gauche est non pas de spolier les porteurs mais bien de faire en sorte qu'il y ait plus d'égalité entre les souscripteurs d'emprunts quels qu'ils soient.

Je le dis avec d'autant plus de fermeté que certaines mesures proposées dans le projet de budget posent problème.

J'évoquerai l'article 13.

Vous proposez, monsieur le ministre, de ramener à dix ans la durée des exonérations des taxes foncières sur les propriétés bâties.

C'est une mesure qui, globalement, s'explique, mais qui, pour certains foyers, va représenter une charge lourde et imprévisible. En effet, beaucoup de familles ont pu accéder à la propriété grâce à des crédits à taux réduits et à cette exonération de l'impôt foncier bâti. Bon nombre de ces bénéficiaires ont vu, heureusement, leur situation s'améliorer parfois nettement et, pour certains d'entre eux, un tel avantage apparaît aujourd'hui discutable par rapport à la situation d'autres contribuables. Il en est de même pour les constructions qui ont changé de propriétaires. En effet l'avantage devrait être personnalisé.

Mais si, pour certains, une telle mesure peut être comprise, pour d'autres elle est injuste. Je pense à tous ceux qui ont bénéficié dans le passé des allocations familiales et de l'allocation logement et qui, aujourd'hui, privés de ces ressources, devront, avec un revenu très faible, faire face à une imposition nouvelle de 2 000, 3 000, voire 4 000 francs ou plus. Je sais bien que les personnes âgées ne payant pas l'impôt sont exemptées de la taxe d'habitation, mais il y a tous les autres.

Cela est encore plus délicat pour les habitants des communes dorts dont les ressources financières sont minimes et où les taxes, par conséquent, sont élevées.

Certes, la commission des finances a réduit la portée de cet article en adoptant un amendement qui, je dois le dire, ne nous donne pas entière satisfaction. Et mon regret, monsieur le ministre, est que cet article 13 ne soit pas accompagné de l'indispensable réforme des impôts des collectivités locales. En effet, il est nécessaire que les Françaises et les Français participent aux charges des communes et des départements selon leurs moyens. Il convient donc que soient prises en considération — tout au moins en partie — les ressources des intéressés. A l'heure du développement rapide des moyens informatiques, une telle réforme est possible et je vous saurais gré, monsieur le ministre, de bien vouloir me préciser à quel point en est la recherche d'une modification de l'ensemble des taxes levées par les collectivités locales : commune, département, région.

Pour terminer, vous me permettez, monsieur le président, messieurs les ministres, chers collègues, de dire ici ma satisfaction et celle de toutes les honnêtes gens de ce pays du travail accompli et du succès obtenu par le service des douanes dans sa lutte contre les fuites de capitaux et la fraude fiscale. Les coupables doivent être recherchés par tous les moyens, poursuivis et condamnés comme il se doit car ils ont tout fait pour affaiblir notre pays à une époque où la guerre économique et financière fait des ravages.

Je suis assuré d'être ici l'interprète de toutes celles et de tous ceux qui luttent contre la fraude fiscale. C'est en leur nom que je veux ici m'élever contre la campagne de calomnie qui a été dirigée par certains contre les responsables de la lutte contre

la fraude fiscale. A ces fonctionnaires ignominieusement agressés, j'adresse nos remerciements et l'assurance de notre solidarité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. Monsieur le ministre, mes chers collègues, chaque année, obéissant à son penchant pour la critique outrancière et simplificative, l'opposition attaque le projet de loi de finances sous un angle particulier.

La critique peut se résumer en quelques mots : le budget ne serait pas sincère ; il serait une tentative de camouflage de la j'adresse nos remerciements et l'assurance de notre solidarité.

A l'appui de ces affirmations, aussi péremptoires que fallacieuses, certains de nos collègues développent des arguments très divers qui s'appuieraient sur une analyse très poussée et très technique des bleus budgétaires.

Or, contrairement à ce que l'on entend dire et même à ce que l'on peut lire dans certains journaux, le déficit de 117 milliards de francs pour 1983 n'a été ni réduit ni augmenté par les décisions prises au mois de mars 1983. Les annulations de crédits pour un montant de 6 milliards de francs ont été opérées dans le cadre du fonds de régulation budgétaire dont la création avait été annoncée dans le projet de loi de finances pour 1983. L'utilisation de cette procédure, à laquelle avait déjà eu recours les gouvernements d'avant mai 1981, a, comme son nom l'indique, pour objet de « réguler » les dépenses afin de tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique et de respecter le déficit initialement prévu. Prétendre en outre que les recettes supplémentaires d'un montant de 19 milliards de francs auraient dû diminuer d'un même montant le déficit prévu, c'est faire preuve d'une surprenante méconnaissance des finances publiques. En effet, ces 19 milliards de francs sont le produit d'un emprunt obligatoire qui ne saurait en aucune façon s'analyser comme une recette de budget de l'Etat mais qui constitue une ressource de trésorerie et donc une des contreparties financières du besoin de financement de l'Etat. Si l'on adoptait un raisonnement identique, il faudrait considérer que le dernier emprunt d'Etat — qui ne se distingue de celui de juin que par le fait qu'il n'est pas obligatoire et dont le succès est indéniable puisque son montant excède 25 milliards de francs — aurait dû aussi réduire le déficit de l'Etat. Chacun comprendra l'absurdité de la critique formulée.

De même, comptabiliser sur les recettes du budget général — ce que M. Marett a osé écrire dans *Le Figaro* paru ce matin — le produit de la contribution de solidarité de 1 p. 100, instituée en mai dernier et prétendre que le déficit aurait dû être réduit à due concurrence relève de la même méthode. C'est une simplification abusive et une déformation de la réalité économique et budgétaire. Chacun sait que cette contribution est affectée à la caisse nationale des allocations familiales et concerne le budget social et non celui de l'Etat.

La querelle de la débudgétisation et de la présentation comptable du budget relève de la même méthode. On entend même dire, cette année, que la débudgétisation atteindrait 2 p. 100 des dépenses publiques. Bien entendu, pour arriver à un tel pourcentage, on additionne des carottes et des navets. C'est ainsi que l'on repare de la modification du rôle du F.D.E.S., fonds de développement économique et social, et pour cela on ajoute aux dépenses du budget général, le montant des prêts théoriquement accordés par le F.D.E.S. En fait, on passe sous silence, d'une part, le fait que les prêts sont maintenant consentis par les établissements financiers et, d'autre part, que la dépense correspondant à la bonification accordée par l'Etat est bien inscrite dans le budget puisqu'elle figure effectivement au chapitre 44-98 des charges communes. De même, on ajoute aux dépenses, pour les gonfler un peu plus, le montant des travaux réalisés par le fonds spécial de grands travaux. Bien entendu, on prend bien garde d'ajouter au budget des recettes générales le produit de la taxe affectée à ce fonds. Pourtant, l'oubli n'est pas mince puisqu'en 1984, ce produit devrait atteindre 1,3 milliard de francs. En outre, le montant des travaux n'est pas celui des dépenses du fonds puisque celui-ci ne fait qu'accorder des subventions pour compléter d'autres moyens de financement. Or, pour 4 milliards de subventions accordées, le montant des travaux atteint environ 11 milliards de francs.

En fait, il n'y a aucune manipulation comptable dans le budget de 1984 dont la présentation est strictement identique à celle de 1983. L'aide au logement est non pas « débudgétisée » mais financée par une recette exceptionnelle rattachée au budget par la procédure des fonds de concours. Les dépenses transférées aux collectivités locales le sont en application de la loi de décentralisation, et ce transfert s'accompagne d'un transfert de ressources que l'on se garde bien de signaler dans l'opposition.

Quant à la charge de la dette, il n'est pas honnête de prétendre qu'elle est scandaleusement sous-évaluée, alors que son évaluation repose, comme en 1983, sur une hypothèse de poursuite de la baisse des taux d'intérêts et de décelération des prix, hypothèse inscrite dans le projet de loi de finances. La droite peut certes contester l'hypothèse, mais elle ne peut pas pour autant accuser le Gouvernement de truquage.

Par ailleurs, la politique d'emprunt menée depuis 1981 a des limites. Contrairement à ce que l'on prétend dans les rangs de l'opposition, ces limites n'ont pas été franchies. Le crédit de l'Etat est intact, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Comparer l'endettement avec le montant des recettes fiscales est un exercice surréaliste : cela consiste à comparer un stock avec un flux, en opposant en outre que le stock doit être remboursé en une seule fois.

Plutôt que de se livrer à pareille acrobatie, il faudrait faire preuve de plus de rigueur et de raisonnement pour faire progresser le débat démocratique.

L'opposition sait aussi manier le paradoxe et même faire preuve d'incohérence.

C'est ainsi qu'elle reproche au Gouvernement de pratiquer « une féroce politique de contrôle des salaires » alors que, pendant des années, les responsables de l'économie française d'avant mai 1981, ont proclamé, à tort, que l'inflation française avait pour cause principale la hausse des coûts salariaux. Ce n'est pas le moindre des paradoxes cultivés par l'opposition, c'est, en outre, déformer grossièrement, et toujours avec démagogie, la vérité.

La politique actuelle est une politique de maîtrise des évolutions nominales, qui ne porte pas sur les seuls salaires. Jamais, au cours des quinze dernières années, une politique aussi complète n'avait été mise en œuvre pour combattre l'inflation. De même, on saurait reprocher au gouvernement de la gauche à la fois d'avoir pris des mesures entraînant une « croissance incontrôlée des dépenses de santé » et de mettre « sous haute surveillance les dépenses de santé ». Cette contradiction, qui, on le comprend aisément, ne peut être inspirée que par le souci d'un discours politique démagogique, est bien le signe le plus évident de l'absence de programme économique de la droite.

La discussion budgétaire et tout particulièrement votre intervention de cet après-midi, monsieur le ministre, feront apparaître, j'en suis persuadé, au pays tout entier la situation économique française dans sa réalité. Je suis convaincu, comme l'a dit fort bien tout à l'heure mon collègue M. Hervé Vuillot, que le courage dans l'appréhension des problèmes économiques et la rigueur sont aussi les conditions du redéploiement politique de la gauche et de la mobilisation non seulement politique mais surtout économique de toutes les parties y compris — pourquoi pas ? — des industriels du monde privé. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Deschaux-Beaume.

M. Freddy Deschaux-Beaume. Monsieur le ministre, mes chers collègues, dans la deuxième partie du rapport économique et financier, trois pages proposent les moyens nécessaires au sur-saut économique. On pourrait regretter le peu de lignes réservées à un aspect fondamental si les choses n'étaient dites avec concision pour préciser la nécessité d'assainir le circuit terme sans hypothéquer l'avenir.

Ce budget met en effet l'accent sur l'effort d'investissement indispensable au redressement économique ; c'est donc un budget d'avenir.

L'avenir, c'est la sécurité, d'où une progression de 6,6 p. 100 des crédits du ministère de la défense, conformément à la loi de programmation militaire, soit un montant de 142,1 milliards de francs.

L'avenir, c'est la recherche dont le seul budget civil connaît une augmentation de 15,5 p. 100, conforme à l'objectif qui est de porter la dépense nationale de recherche à 2,5 p. 100 du produit intérieur brut.

L'avenir, c'est le « déblocage » du commerce international qui commence par l'augmentation de l'aide aux pays en voie de développement : plus de 22 milliards de francs en 1984, soit 0,53 p. 100 du produit intérieur brut, contre 20,5 milliards de francs l'année précédente. Cette augmentation peut paraître minime mais elle est courageuse en période de faible croissance où émergent les égoïsmes au détriment du cœur et de la raison.

Heureusement, monsieur le ministre, vous êtes de ceux qui savent qu'il faut s'efforcer de semer pour récolter et que plus l'effort est grand, plus la récolte pourra être abondante. C'est tellement évident. Pourtant, certains veulent encore faire croire — démagogie oblige — que l'on peut récolter sans avoir semé.

L'avenir, c'est l'enrichissement de la personnalité nécessaire au développement harmonieux des progrès économiques, sociaux et moraux. Cet enrichissement peut se poursuivre grâce à l'augmentation du budget de la culture qui voit sa part passer de 0,47 p. 100 en 1981 à 0,85 p. 100 du total des dépenses en 1984.

De façon plus concrète, l'avenir c'est le foisonnement des initiatives locales aujourd'hui permis par les lois de décentralisation. A ce propos, les gestionnaires des différentes collectivités territoriales manifestent des réactions diverses au sujet des transferts financiers attendus. Pourtant, ces transferts existent et ils sont substantiels. M. le rapporteur général, dans un tableau vraiment accessible à tout le monde, rappelle que les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales augmentent globalement de 8,3 p. 100 et atteignent 128,2 milliards de francs. Certes, la dotation globale de fonctionnement ne progresse que de 7 p. 100. Mais les crédits du fonds de compensation pour la T.V.A. croissent de 18 p. 100 et la dotation globale d'équipement, qui s'établit à 3,4 milliards de francs, connaît une augmentation de près de 30 p. 100 par rapport à 1983.

En outre, l'octroi de compétences nouvelles aux collectivités locales se traduit par un transfert des charges évalué à 30 milliards de francs en 1982 et compensé par un transfert de ressources qui, pour moitié, est constitué par un transfert de fiscalité de l'Etat.

Enfin, le solde permettant de financer les compétences transférées est supporté, pour sa première apparition, par la dotation générale de décentralisation.

Malgré cette réalité, les avis sur les transferts financiers demeurent très partagés.

Il y a l'avis optimiste, peu entendu en raison des faibles décibels qu'il émet, comme s'il fallait être complexé de se dire satisfait. On apprend ainsi que l'indemnité annuelle de 8 350 francs versée aux communes par instituteur accueilli est fortement appréciée, notamment dans les agglomérations rurales. Mais les revalorisations justifiées de l'indemnité de logement par arrêtés préfectoraux constitue un manque à gagner pour les communes dont la différence est utilisée à l'entretien des locaux scolaires. Il serait peut-être opportun de revaloriser aussi ce transfert financier de l'Etat vers les communes.

Il y a l'avis pessimiste sincère, le plus souvent prononcé. Il est dit que tout ministre des finances, quel qu'il fût, a toujours vu dans un processus de décentralisation le moyen de faire supporter aux collectivités locales des charges financières que lui-même ne peut plus assumer. D'où la crainte exprimée par beaucoup de collectivités locales d'être conduites à des augmentations de la fiscalité importantes. Dans les villages dépourvus de taxe professionnelle, c'est d'ailleurs sur le foncier non bâti qu'il faudra alors se reporter au détriment du monde agricole.

Enfin, il y a l'avis dont le pessimisme n'égale que la mauvaise foi. Je pense notamment à ceux qui vous reprochent, monsieur le ministre, de ne pas « tenir » l'indice des prix et qui, dans les régies municipales qu'ils gèrent, cantines scolaires ou autres, voudraient s'opposer à vos directives concernant les augmentations de prix à ne pas dépasser, arguant des pouvoirs que leur confère une décentralisation à laquelle ils étaient par ailleurs opposés. Et ils agissent comme si la lutte contre l'inflation relevait d'une décision purement ministérielle alors qu'elle est la résultante d'un comportement collectif dont l'exemple doit justement naître chez les responsables locaux.

Heureusement, les commissaires et commissaires adjoints de la République veillent au maintien de la « sagesse » républicaine et à ce que les limites conseillées pour les augmentations ne soient pas dépassées.

Il ne s'agit évidemment pas de rassurer ou de convaincre ces pessimistes engagés car on ne fait pas boire un cheval qui n'a pas soif. Mais certains élus sont réellement inquiets et il faut leur dire clairement si les transferts financiers prévus compensent vraiment les transferts de charges et, dans le cas contraire, quel sera l'effort supplémentaire des collectivités locales pour ces charges nouvelles.

L'avenir, c'est aussi la modernisation de l'industrie par le soutien à l'investissement productif. Dans un budget de rigueur — conjoncture oblige — on ne peut qu'apprécier une telle priorité. Les esprits chagrins pourront toujours ricaner sur l'insuffisance des crédits : ceux-ci ne peuvent jamais tendre vers l'idéal. Mais l'effort ne peut être nié : les aides à l'industrie sont portées à près de 45 milliards, soit une progression de 98 p. 100 en trois ans. Cette évolution doit permettre de mener notamment à bien le plan machine-outil ou d'intervenir plus efficacement dans l'industrie papetière ou dans le machinisme agricole.

Et le rôle de l'Etat actionnaire se poursuit dans les entreprises publiques du secteur industriel. Sans se perdre dans les chiffres, il est satisfaisant de constater le soutien à ces secteurs tels que la construction navale, le logement neuf ou la rénovation de l'habitat ancien aussi importante en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette aide sera d'ailleurs amplifiée si l'on tient compte des effets conjugués du budget de l'Etat et du fonds spécial de grands travaux. Mais cette aide, appréciable, sera-t-elle suffisante pour ce secteur de l'économie — je parle du bâtiment et des travaux publics — qui connaît des difficultés certaines ? Ce sont notamment les entreprises artisanales du bâtiment qui sont touchées. Or celles-ci forment le tissu économique des petites communes. Il ne faut surtout pas les abandonner, monsieur le ministre.

Ce soutien à l'investissement productif constitue enfin — et ce n'est pas négligeable — une aide à l'emploi. Vous l'avez souligné à juste titre, la France a fait mieux que ses partenaires dans la lutte contre le chômage. (Très bien ! sur les bancs des socialistes.) Lorsque vous le rappelez, une voix — timide pour une fois, et c'en était attendrissant — s'est élevée depuis les bancs de l'opposition pour affirmer que le Gouvernement contenait la montée du chômage par des moyens artificiels. A défaut de pouvoir répondre à la situation par des moyens économiques dans le contexte international que nous connaissons, l'opposition veut-elle signifier qu'il ne fallait pas traiter socialement le chômage et laisser croître de façon démesurée le nombre des demandeurs d'emplois, comme cela s'est produit au Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou en Allemagne fédérale ?

Nous trouvons que les drames sociaux dus au chômage sont, hélas, trop nombreux. Si l'opposition pense qu'il aurait fallu laisser croître le nombre des demandeurs d'emplois puisque le chômage ne pouvait être traité économiquement, qu'elle le dise avec courage, avec le même courage que celui que vous déployez, monsieur le ministre, quand vous parlez d'une politique de rigueur et quand vous pratiquez une telle politique.

Les contrats de solidarité se sont montrés efficaces. Vous avez raison de prévoir leur action nouvellement adaptée dans le budget de 1984.

La lutte contre le chômage a été également possible grâce à un effort de formation sans précédent. Car l'avenir, c'est aussi et avant tout la formation des hommes. Celle-ci est, certes, un moyen d'atténuer les difficultés présentes en évitant que des jeunes ne viennent grossir les files d'attente des demandeurs d'emplois — c'est vrai — mais elle est surtout un objectif de préparation à l'avenir de futurs travailleurs qualifiés à des degrés divers.

Pour nous, la formation est un impératif. J'ose espérer que, pour l'opposition, elle ne constitue pas un artifice.

En outre, cette formation conduit à réserver 1 100 agents supplémentaires à l'éducation, à étendre la capacité d'accueil des lycées d'enseignement professionnel, à créer des instituts universitaires de technologie et donc à peser favorablement sur le secteur du bâtiment, en permettant les constructions nécessaires, et sur les travaux publics du fait de l'installation des infrastructures inhérentes à ces lycées et à ces instituts.

Ce budget est de rigueur, certes, mais il ne sacrifie pas l'avenir au présent : il assainit le présent en préparant l'avenir.

La rigueur est une nécessité, mais c'est, avant tout, un acte de courage. Et, du courage, vous n'en manquez pas, monsieur le ministre, ainsi que tous les membres du Gouvernement et nul, sur ces bancs, ne devra l'ignorer au moment de son vote. Car si des aménagements seront proposés par le biais d'amendements, l'avenir passe aujourd'hui par le vote de votre budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont.

M. Edouard Frédéric-Dupont. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je vais évoquer un problème qui ne devrait pas nous opposer les uns aux autres. Je dirai même qu'il devrait nous réunir. (Ah ! sur les bancs des socialistes.)

Je tiens à lancer un véritable appel au secours en faveur de la profession de chauffeur de taxi. La situation des chauffeurs de taxi se dégrade dans des proportions extrêmement graves. Il y a deux ans, nous avons voté la détaxe des carburants. Mais d'abord cette détaxe a été incluse dans les bénéfices industriels et commerciaux, ce qui a pour résultat que les prétendus bénéficiaires perdent une grande partie de l'avantage prévu. Ensuite, cette détaxe est obtenue par les loueurs et non par les salariés. Les loueurs pourraient, bien sûr, en faire bénéficier les salariés. Mais, monsieur le ministre, ces loueurs disparaissent, car ils ne font plus de bénéfices. Une enquête — dont vous avez les moyens et que vous devriez faire faire le plus tôt possible — vous le confirmerait. C'est d'ailleurs

pourquoi, la plupart du temps, ils transforment leurs chauffeurs en locataires de voitures. Bientôt il n'y aura plus de loueurs. Ou alors il y aura des faillites — et cela commence déjà.

La situation ne peut pas durer. Il est absolument indispensable que vous vous penchiez sur cette profession. Il est inmissible en effet qu'à l'heure actuelle des hommes qui travaillent dix heures, et même quelquefois plus, malgré les règlements, ne touchent pas même le S. M. I. C. — et le ministère du travail vous donnerait les mêmes chiffres.

Comment remédier à cette situation ? Deux problèmes se posent : celui des tarifs et celui des charges qui nous concerne plus spécialement ce soir.

Depuis très longtemps, les gouvernements précédents — je leur en avais d'ailleurs fait le reproche — ont laissé s'accumuler grand retard en matière d'augmentation des tarifs. M. le maire de Paris m'a confié la présidence d'une commission traitant de ces problèmes — commission où l'on ne « s'attrape » pas les uns les autres, où l'on travaille et où l'on cherche des solutions.

L'an dernier, les syndicats, représentant toutes les tendances et toutes les catégories, étaient d'accord pour penser que le maintien du pouvoir d'achat exigeait une augmentation des tarifs d'au moins 14,96 p. 100. Je vous assure, monsieur le ministre, que leurs dossiers étaient bien préparés. C'est ainsi que l'on a appris que les charges sociales avaient augmenté de 19,5 p. 100, les frais de réparation et d'entretien des véhicules de 15 p. 100, le carburant de 12,6 p. 100 — hors taxes.

Or, le Gouvernement a accordé 8 p. 100 d'augmentation de tarif, et ce le 16 février seulement.

Alors l'année prochaine, je vous en prie, tenez compte de cette situation, quelles que soient les incidences regrettables que de telles augmentations risquent d'avoir, évidemment, sur les indices des prix. Et puis, quand vous autoriserez une augmentation, n'attendez pas le 16 février : faites-le au 1^{er} janvier, ce sera beaucoup plus juste.

Dernier point, monsieur le ministre : comment pouvez-vous expliquer que l'achat d'une voiture soit soumis à un T. V. A. au taux de 33 p. 100 applicable aux produits de luxe ? Cela n'est pas normal, s'agissant d'un instrument de travail.

M. Chirac vous a écrit en juillet dernier pour attirer votre attention sur ce point et il avait raison.

M. André Billardon. Il ne manque pas de souffle ! Qu'est-ce qu'il a fait, lui ?

M. Edouard Frédéric-Dupont. Il n'a pas eu de réponse et je le regrette. Vous pouvez encore réparer cette injustice.

M. Raymond Douyère. Ou plutôt réparer les erreurs de Chirac.

M. Edouard Frédéric-Dupont. La détaxe totale est certes nécessaire et je regretterais profondément que vous ne puissiez l'envisager. Du moins ne soumettez pas à une taxe applicable à des produits de luxe ceux qui n'achètent en réalité qu'un instrument de travail !

Dans ces conditions ils sont contraints de s'adresser aux banques qui leur prêtent deux millions à trois millions de centimes pour l'achat d'une voiture, et ils doivent payer des intérêts énormes. C'est dire que ceux qui sont assez audacieux pour entrer dans la profession — ils sont évidemment de moins en moins nombreux — commencent par s'endetter ! D'ailleurs, la dégradation de la qualité professionnelle est évidente, au désespoir de nos vieux chauffeurs qui représentaient une tradition dont ils étaient fiers.

En conclusion, monsieur le ministre, vous pouvez accomplir un acte de justice. Certes par la suite d'autres mesures pourraient être prises en faveur d'une profession dont j'ai plaidé la cause. Aujourd'hui, je vous donne l'occasion de faire une bonne action.

M. le président. La parole est à M. Benetière.

M. Jean-Jacques Benetière. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais centrer mon intervention sur les dispositions du projet de loi de finances pour 1984 qui concernent l'agriculture et le secteur agro-alimentaire.

Plusieurs députés socialistes. Très bien !

M. Jean-Jacques Benetière. Voyons d'abord si l'agriculture et le secteur agro-alimentaire ne souffrent pas trop de la rigueur qui caractérise l'ensemble du budget et de la modernisation de l'appareil industriel qui est inscrite parmi les priorités de l'IX^e Plan.

Dans le budget de l'agriculture où la progression globale des crédits est d'environ 4 p. 100, on constate une baisse de 7 p. 100 des autorisations de programme en francs courants pour les primes d'orientation agricole, lesquelles, pour l'essentiel, con-

stituent le budget de modernisation de l'ensemble de l'appareil agro-alimentaire, ainsi qu'une baisse de 25 p. 100 des crédits destinés à la modernisation des bâtiments d'élevage. Par contre, certaines priorités ont pu être retenues dans ce budget. C'est ainsi que les crédits de recherche progressent de 38 p. 100 et que les crédits du fonds d'intervention stratégique, c'est-à-dire ceux qui vont permettre à nos groupes alimentaires d'être présents sur les marchés internationaux, doublent. Nous sommes donc en présence d'un budget en demi-teinte qui permettra quand même de maintenir la compétitivité de notre agriculture et de notre secteur agro-alimentaire sur les marchés internationaux.

Si la nécessaire politique de modernisation de l'agriculture doit être assurée dans les années qui viennent, au cours du IX^e Plan, le projet de loi de finances pour 1984 est surtout novateur en ce qui concerne l'agriculture parce qu'il met en œuvre une réforme essentielle et ambitieuse de la fiscalité agricole. Cette réforme aura des implications non seulement économiques, financières mais aussi sociales et politiques qui seront lourdes, puisque, comme vous le savez, 50 000 agriculteurs seulement sont actuellement imposés sur le bénéfice réel. Dans les années 1990, on peut penser qu'il y en aura 500 000. C'est donc un bouleversement considérable qui va se produire dans l'agriculture.

Actuellement, sur environ 1 600 000 exploitations, près de 500 000 forfaitaires sont imposés sur un bénéfice moyen de 27 500 francs ; 15 000 agriculteurs sont imposés au réel dit simplifié. En 1979, sur ces 15 000 redevables, il y en avait 5 000 déficitaires et 10 000 bénéficiaires qui étaient imposés sur un bénéfice moyen de 93 000 francs. En 1979 toujours, 35 000 agriculteurs étaient assujettis au réel dont 8 000 déficitaires et 27 000 bénéficiaires imposés sur un bénéfice moyen de 171 000 francs.

En fait, la fiscalité touche un nombre restreint d'agriculteurs — environ 35 p. 100 du total — et surtout 50 000 agriculteurs seulement sur 1 500 000 sont actuellement imposés au réel.

Il en résulte que le produit fiscal fourni par l'agriculture est inférieur au produit fourni par les autres catégories socio-professionnelles.

Selon les chiffres du Centre d'étude des revenus et des coûts, la part de l'impôt direct ne représentait, en 1976, que 4,4 p. 100 des revenus primaires des exploitants agricoles, au lieu de 7,6 p. 100 pour l'ensemble des Français.

Les chiffres donnés pour les impôts indirects et pour les cotisations sociales confirment cette sous-participation du monde agricole à la politique de redistribution des revenus.

Cette réforme est donc d'abord nécessaire pour des raisons d'équité devant l'impôt entre les agriculteurs et les non-agriculteurs.

Mais cette réforme est encore plus indispensable pour des raisons d'équité entre les agriculteurs. En matière fiscale, cette relative sous-imposition du monde agricole n'est pas équitablement répartie au sein de celui-ci. En effet, le même rapport du Centre d'étude des revenus et des coûts indique que c'est dans le monde agricole et dans les professions indépendantes que la dispersion des revenus professionnels est la plus forte.

Etant donné la faiblesse des revenus en agriculture, il n'est donc pas étonnant que moins de 40 p. 100 des agriculteurs paient l'impôt, mais il est étonnant et inéquitable que, parmi ceux-là, un nombre élevé acquittent des impôts inférieurs à ceux que paient les autres Français.

Le premier objectif de la réforme fiscale sera donc la recherche de l'équité.

A cet égard, certaines des dispositions prévues, comme la déclaration obligatoire des éléments imposables pour les agriculteurs assujettis au forfait collectif, la mise en place d'un réel simplifié avec un seuil abaissé à 450 000 francs, puis à 380 000 francs qui permettra de faire entrer dans un véritable régime fiscal d'entreprise des dizaines de milliers d'exploitants agricoles dès l'année 1986, enfin les aménagements apportés à l'imposition réelle, notamment ceux qui concernent les avances aux cultures et la durée de l'exercice, devraient contribuer à cette meilleure imposition du revenu agricole.

Mais cette réforme de la fiscalité agricole ne doit pas seulement retenir des objectifs d'équité à l'égard du monde non agricole et à l'intérieur du monde agricole.

Un deuxième objectif doit être impérativement atteint pour que cette réforme réussisse : la réforme fiscale doit aussi contribuer à une meilleure gestion de l'agriculture et des exploitations agricoles.

Les lacunes et les insuffisances de la fiscalité précédente provenaient, pour l'essentiel, d'une application non adaptée du régime des bénéfices industriels et commerciaux à l'agriculture. Il faut donc prendre en compte les spécificités de l'activité agricole pour réussir une réforme de la fiscalité agricole.

Ces spécificités et la nécessité de lier enregistrements comptables utilisés pour la fiscalité et enregistrements comptables utilisables pour la gestion devraient nous inciter à régler correctement, dans la mise en œuvre de la réforme, un certain nombre de problèmes.

Chaque catégorie d'exploitant devrait avoir le libre choix de la date de début d'exercice, car l'année culturale n'est pas identique pour un viticulteur d'Alsace et un maïsiculteur du Sud-Ouest.

Par ailleurs, la définition du bilan simplifié, et donc du système d'enregistrement à présenter pour être assujéti au réel supersimplifié, constitue une épreuve délicate. La formule la meilleure serait la plus simple, c'est-à-dire celle qui consisterait à lier l'enregistrement T.V.A. à l'enregistrement pour le réel supersimplifié.

Si les comptables ou les centres de gestion envoient au centre des impôts deux ou trois séries de documents différents, cela ne manquera pas de poser des problèmes insurmontables aux contrôleurs fiscaux et aux comptables et entraînera des coûts insupportables pour les agriculteurs.

Le problème de l'investissement en agriculture doit être correctement pris en compte par cette réforme. Trop d'investissements en agriculture sont considérés comme des stocks non amortissables. Si la notion de stocks à rotation lente constitue, certes, une approche intéressante dans le cadre de cette réforme, la provision pour investissements, telle qu'elle est appliquée dans un certain nombre de pays comme le Danemark ou la Suède, paraît mieux appropriée à certaines formes d'activités agricoles comme l'élevage. Elle pourrait être substituée efficacement, au moins pour le réel supersimplifié, aux différentes formules d'amortissement envisageables. On a pu mettre en place des systèmes d'incitation à l'investissement dans le secteur industriel. Si l'on considère le secteur agricole pour ce qu'il est, c'est-à-dire comme un atout pour la puissance économique française, je crois qu'il faut aussi trouver des systèmes d'incitation à l'investissement en agriculture.

Certes, les problèmes ne sont pas simples. Les problèmes du marché doivent être pris en compte, mais si l'on veut que la France demeure une des très grandes nations exportatrices de produits agricoles et alimentaires et que les agriculteurs puissent dégager des revenus corrects et continuer à se moderniser, il faut trouver, je le répète, un système d'incitation à l'investissement en agriculture.

M. Charles Josselin. Très bien !

M. Jean-Jacques Benetière. Pour que cette réforme fiscale réussisse, il faut aussi qu'elle soit compatible avec les autres éléments sur lesquels repose la politique agricole. L'agriculture est un monde complexe et difficile. La politique agricole est également extrêmement complexe, et il faut prendre en compte cette complexité et cette spécificité si l'on ne veut pas remettre en cause le bon fonctionnement de l'agriculture française et les résultats qu'elle peut nous apporter.

Prendre en compte les autres éléments de la politique agricole, cela signifie, par exemple, que la taxation des parts de G.F.A. et des domaines agricoles dans les successions doit tenir compte de la charge foncière qui pèse sur les jeunes exploitants agricoles qui doivent aussi payer les soultes aux cohéritiers. Si cette taxation des parts de G.F.A. devait entraîner une forte augmentation des charges foncières, cela alourdirait les coûts de production et réduirait la compétitivité de l'agriculture française.

De même, si les mesures fiscales qui pèsent sur les G.A.E.C. devaient remettre en cause cette forme d'association originale qui permet de réduire le coût de l'investissement en agriculture, nous affaiblirions les capacités de notre agriculture.

Il faut donc, pour réussir cette réforme fiscale importante, originale, que nos prédécesseurs n'ont jamais eu le courage de mettre en œuvre, bien prendre en compte la complexité du monde agricole et des éléments de la politique agricole.

J'espère, monsieur le ministre, que cette réforme de la fiscalité agricole ne constitue qu'une première étape de la nécessaire politique de modernisation que nous devons mener à l'égard de l'agriculture et des agriculteurs.

Notre agriculture produit des résultats, mais nos agriculteurs ne se sentent pas parfaitement insérés dans la nation et s'inquiètent de la priorité accordée à l'industrialisation.

Les agriculteurs n'ont pas achevé la grande mutation qui a commencé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Si nous voulons les aider à assumer cette mutation dans l'intérêt de notre pays, il faut certes leur demander une juste contribution fiscale et sociale — le financement de leur budget social devra être reexaminé avec eux à cette fin — mais il convient, parallèlement à cet effort justifié qui leur est demandé, de leur ouvrir en contrepartie des perspectives de modernisation, et donc d'aide à la modernisation, conformes à l'intérêt de notre économie et de la collectivité nationale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Le Drian.

M. Jean-Yves Le Drian. Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'évoquerai rapidement les difficultés liées à l'alourdissement sensible de la fiscalité locale, et en particulier celles que rencontrent les élus locaux pour établir leur budget.

M. Adrien Zeller. Très juste !

M. Jean-Yves Le Drian. Ils ont en effet de plus en plus de mal à concilier les dépenses découlant de la décentralisation, qui entraîne à la fois des responsabilités nouvelles, mais aussi des charges supplémentaires, et la solidarité devant l'impôt, solidarité que ne facilite pas la fiscalité locale, en dépit des améliorations intervenues depuis mai 1981.

Actuellement, les contribuables locaux reçoivent leur feuille d'impôt, et ils s'aperçoivent, dans la plupart des communes de France, que la progression de l'impôt local est en général supérieure à la dérive des prix.

On commence, en particulier dans les communes urbaines, à atteindre le seuil d'intolérance. C'est d'autant plus regrettable que, jusqu'à présent, les contribuables faisaient preuve d'une certaine réceptivité face à l'impôt local. Ils répugnaient moins, en effet, à acquitter ces impôts, dont ils peuvent constater l'utilisation concrète, que les impôts d'Etat. Eh bien, je le répète, nous avons cependant le sentiment que nous atteignons aujourd'hui des limites qu'il ne faudra sans doute pas dépasser.

Force est de reconnaître que leur inquiétude est justifiée. Dans le rapport de M. Pierrret on peut en effet lire : « L'évolution des prélèvements fiscaux pendant les dix dernières années se caractérise par une grande stabilité, mais la pression fiscale et parafiscale de l'Etat a augmenté d'un point — de 18 à 19 p. 100 — pendant que le prélèvement des collectivités locales a évolué de 3,9 à 4,9 p. 100. » Soit, mais au niveau des taux de pression cela se traduit par un différentiel d'environ 20 p. 100 entre les deux catégories d'impôts, si bien que le contribuable local a quelques raisons de s'inquiéter de la dérive de l'impôt local.

M. Adrien Zeller. Tout à fait !

M. Jean-Yves Le Drian. Mon cher collègue, vous n'avez guère de leçons à donner dans ce domaine. C'est un constat que nous faisons ensemble, car l'héritage est lourd, et l'absence de réforme date de très longtemps.

M. Adrien Zeller. Je croyais que vous parliez de l'avenir.

M. Jean-Yves Le Drian. Je vais y venir.

Monsieur le ministre, monsieur le rapporteur général, vous avez évoqué cet après-midi le niveau d'intolérance. Pour ma part, j'ai peur qu'il ne soit d'abord atteint par le contribuable local, qui estimera que « trop c'est trop » et refusera une augmentation de l'effort. Le redevable sera d'autant moins disposé à acquitter un supplément d'impôts locaux que ceux-ci lui apparaissent, à juste titre, comme injustes. Il y a là un risque de dérive, et j'ai le sentiment que c'est de la pression fiscale locale que viendront les difficultés pour faire descendre le taux des prélèvements obligatoires : il est actuellement de 44,7 p. 100, comme l'a annoncé le Président de la République et comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, monsieur le ministre.

Vous êtes sensible à cette situation puisque, devant la commission des finances, le 21 septembre, vous avez déclaré : « La maîtrise de l'évolution des prélèvements fiscaux locaux est plus difficile par nature que le contrôle de la pression des impôts d'Etat. » Et vous ajoutiez que cette maîtrise n'en était pas moins indispensable dans la situation économique actuelle.

De la même manière, le rapporteur général est convaincu que les élus locaux sauront faire preuve de responsabilité dans les choix financiers. Je suis sûr aussi qu'ils en auront le courage. Mais il ajoute : « La progression de la pression fiscale locale est mécaniquement inéluctable en raison de l'application des réformes de décentralisation. »

Quelle est la marge de manœuvre des maires et des élus locaux dans cette situation ? Elle est très mince, dans la mesure, en particulier, où les impôts locaux nous conduisent progressivement vers une impasse. En effet, les deux termes du calcul de l'impôt, base d'imposition et taux, ne présentent pas de

perspectives d'évolution permettant de garantir des ressources nouvelles équitablement réparties et suffisantes.

Tout le monde s'accorde, monsieur le ministre, à critiquer les deux principaux impôts locaux directs : la taxe d'habitation et la taxe professionnelle. Je ne vais pas revenir sur le caractère injuste de la taxe d'habitation telle qu'elle existe aujourd'hui et sur les distorsions et absurdités de la taxe professionnelle telles qu'on les constate concrètement sur le terrain. En revanche, on sait moins que le fossé ne cesse de se creuser entre des défenses nécessairement en perpétuelle augmentation des collectivités locales et la quasi-stagnation de la matière imposable. Même si celle-ci est revalorisée annuellement, elle ne « colle » pas à l'évolution économique, contrairement à celle qui sert d'assiette pour la détermination de l'impôt sur le revenu ou pour la T.V.A., pour ne citer que les principales recettes fiscales de l'Etat. C'est que l'Etat s'est doté d'impôts modernes « collant » à la réalité, alors que les collectivités locales sont encore figées dans un type de fiscalité à la fois injuste et dépassé. Elle ne répond plus aux nécessités du moment, en particulier dans les villes, où la demande de services nouveaux est de plus en plus forte. Plus les villes sont importantes, plus l'imposition s'alourdit rapidement. Et ce sentiment que « trop c'est trop » risque d'apparaître d'abord dans les agglomérations urbaines.

Compte tenu de cette situation, les élus locaux n'ont plus qu'une solution : élever les taux.

Monsieur le ministre, comme M. le rapporteur général, vous souhaitez que les élus locaux fassent preuve de courage en la matière. Mais cela leur sera difficile s'ils veulent assurer un financement convenable des budgets de leurs collectivités locales. Les maires risquent de devenir des percepteurs en chef et donc les boucs émissaires des mécontents.

Monsieur le ministre, il est donc important et urgent de mettre en œuvre une réforme de la fiscalité locale qui réponde réellement aux nouvelles responsabilités des élus et aux exigences de la décentralisation.

Pour ma part, je n'ai pas de recettes à proposer. Beaucoup de choses ont été tentées dont beaucoup ont échoué. On a proposé que la taxe d'habitation reflète davantage les revenus réels. Mais cela ne réglera pas tout. Cette solution risque d'engendrer des inégalités entre communes, selon le niveau de ressources de leurs habitants. Sans doute faut-il y réfléchir et trouver des solutions techniques.

De même, le Président de la République a rappelé qu'il convenait de modifier la taxe professionnelle. C'est un autre sujet difficile pour lequel je n'ai pas non plus de solution technique à proposer, et ce n'est d'ailleurs pas directement notre rôle.

Mais ce dont je suis certain, c'est qu'aujourd'hui il est urgent d'agir et d'engager un processus de réforme, même s'il doit être long. Autrement les collectivités locales, si elles appliquent la politique de rigueur voulue par le Gouvernement, connaîtront des crises de financement, même si l'on ne peut pas, à leur égard, parler exactement de faillite.

M. Adrien Zeller. Sauf à Bandol !

M. Jean-Yves Le Drian. Je ne fais pas de polémique, mon cher collègue. J'essaie de poser des problèmes réels que vous devez également rencontrer.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Zeller, on pourra vous donner une liste de communes, si vous le souhaitez !

M. Jean-Yves Le Drian. Le rapporteur général précise dans son rapport que le taux d'endettement des collectivités locales, après avoir un peu stagné, recommencé à augmenter et atteint 54 milliards de francs en 1983. Encore n'est-ce là que le montant des emprunts connus, car il en est d'autres moins avoués, moins publics.

Vous appelez, monsieur le ministre, à un désendettement des communes. D'abord, les conséquences n'en seront pas immédiates. Ensuite, pour se désendetter, il faut que les communes puissent trouver d'autres ressources. Nous en revenons donc au point de départ !

En conclusion, il apparaît urgent d'engager la réforme de la fiscalité locale. On ne peut pas vouloir la décentralisation, ni engager une réforme importante du budget social de la nation sans moderniser la fiscalité locale. C'est, à mon sens, la condition indispensable pour assurer la mobilisation des collectivités locales autour des objectifs du Gouvernement et faire en sorte qu'elles contribuent totalement à la fois à la lutte contre l'inflation et à une meilleure solidarité nationale. C'est un appel que je vous lance pour que cette réforme soit engagée rapidement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, chers collègues, s'il fallait définir en une seule phrase le fruit dominant du projet de budget pour 1984 et la politique économique et fiscale qui l'accompagne, on pourrait dire qu'il s'agit pour l'essentiel d'une vaste et, à certains égards, louable tentative de réparation des erreurs accumulées pendant deux ans et demi, réparation qui passe, hélas ! par l'organisation et la planification de la baisse du niveau de vie de 80 à 90 p. 100 des Français. Et si l'on découvre de-ci, de-là, des mesures sympathiques éparpillées, elles rappellent plutôt quelques fraiches pâquerettes perdues dans un champ aride et dénudé !

M. François Mortelette. Oh !

M. Adrien Zeller. Certes, on peut se réjouir que vous vous attachiez sérieusement à rétablir les grands équilibres économiques rompus, que vous ayez fait un choix fondamental en faveur du système monétaire européen et d'une économie ouverte et que vous reveniez aussi, pour partie, sur vos promesses les plus irréalistes et les plus dangereuses. Je saluerai volontiers, pour ma part, les évolutions enregistrées dans ce domaine.

Aussi ne voudrais-je pas mettre en cause les nouvelles intentions manifestées par le Gouvernement, mais simplement souligner, premièrement, que le chemin de Damas que vous êtes contraints d'emprunter est en réalité plus long, plus escarpé et plus dur encore que ce que vous avez indiqué jusqu'à présent...

M. Christian Pierret, rapporteur général. Mais il verra votre conversion !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. La Providence est avec nous !

M. Adrien Zeller. ...et, deuxièmement, que des incohérences nombreuses subsistent dans la mise en œuvre des moyens nécessaires au redressement.

Le chemin est plus dur que vous ne l'indiquez, et aussi que le débat fiscal ne l'a fait apparaître jusqu'à présent dans l'opinion publique. Ainsi, la baisse du niveau de vie n'est pas réservée à deux millions de foyers privilégiés. La réduction du pouvoir d'achat inscrite dans ce projet de budget et dans ses mesures d'accompagnement est au minimum, et je peux le démontrer, de 3 p. 100 pour vingt à vingt-cinq millions de ménages français.

A travers l'écart affiché et planifié entre salaires et prix, les hausses de cotisations à l'assurance vieillesse, l'accroissement des impôts locaux, nécessairement supérieur au taux d'inflation, à travers, enfin, l'injuste hausse des taxes sur les contrats d'assurance automobile, vous créez une ponction qui représente 3 p. 100 de baisse du niveau de vie des ménages les plus modestes, et je tiens mes calculs à votre disposition. Mais, pour quatre à cinq millions d'entre eux, cette baisse s'établira entre 5 et 8 p. 100 en raison du croisement de l'évolution limitée du revenu et de l'accroissement, parfois brutal, des impôts dus — je pense en particulier à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Dans ce contexte, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, la surtaxe conjoncturelle sur l'I. R. P. P. n'est ni la mesure la plus grave, ni la plus injuste, ni la plus pesante. On a beaucoup parlé de cette surtaxe — trop à mon avis. Je n'invoquerai donc pas, pour ma part, les « pauvres riches », comme cela a été fait, mais les nouveaux pauvres, ceux qui, en 1984, ne pourront plus remplacer leur voiture usée ou acquérir leur logement, malgré des prêts sociaux qui, souvent, restent inutilisés, parce que trop chers. Et nous pourrions aussi parler de ceux qui devront emprunter pour payer leurs impôts locaux et leurs dépenses de chauffage.

Le paradoxe, dans cette situation — et le parti communiste n'a pas manqué de le relever — c'est, monsieur le ministre, que vous êtes contraint, parce que vous avez besoin de leur concours pour « boucher les trous », de ménager finalement davantage les épargnants que les salariés moyens, même si les revenus d'épargne sont confortables et croissants, en particulier à cause du niveau élevé des taux d'intérêt, et même si le parti communiste réclame à leur endroit des mesures, que vous lui refusez à juste titre, parce que vous ne pouvez pas faire autrement.

Le chemin est dur, aussi, parce que le prix à payer pour rétablir les équilibres rompus est supérieur à l'importance arithmétique des erreurs commises. Nous n'avons fait que distribuer l'équivalent de 1,5 p. 100 de revenu national supplémentaire en 1981 et 1982. Il fallait bien cela. C'était le prix de la victoire. Notre faute est finalement bien bénigne. Petites causes, grands effets ! M. Michel Albert, qui ne vous est pas systématiquement hostile, démontre de manière convaincante dans son dernier livre, *Le Pari européen*, que ce 1,5 p. 100 du revenu national dépensé en trop coûtera au total à la France quelque quatre points de croissance sur deux ans. Ce diagnostic on recoupe beaucoup d'autres établis par des instituts d'observation internationaux. J'ajouterais que quatre points de croissance

perdus représentent également de 200 000 à 300 000 emplois qui manqueront cruellement d'ici à la fin de l'année 1984.

Il est dur, enfin, le chemin, parce que nous n'en avons pas encore pleinement mesuré la longueur, parce que notre pays avance encore les yeux partiellement bandés et que, d'une certaine manière, le nouveau lyrisme technologique masque encore la réalité.

Une analyse récente que tout le monde devrait lire — responsables politiques et syndicaux, comme tous les citoyens — parue récemment dans le journal *Le Monde* donne la mesure du problème : les revenus bruts des entreprises, c'est-à-dire leur surplus, ne leur suffisent plus à renouveler le capital productif existant.

M. Christian Pierret, rapporteur général. C'est faux !

M. Adrien Zeller. Elles doivent emprunter 80 milliards de francs par an, non pour l'accroître, mais pour assurer son maintien. Nous sommes dans la situation d'un ménage qui doit emprunter pour faire réparer sa voiture automobile.

Une deuxième comparaison, internationale cette fois-ci, est tout aussi éclairante : les investissements productifs industriels français s'élèvent aujourd'hui à 85 milliards de francs ; ils en représentent 135 milliards en Allemagne ! Ils augmentent de 4 p. 100 par an de l'autre côté du Rhin alors qu'ils stagnent, s'ils ne régressent pas, en France. Comment pourrions-nous, dans ces conditions, rattraper notre puissant voisin ?

Le découvert budgétaire apporte un troisième éclairage. Il doit s'établir à 125 milliards de francs en 1984, et probablement un peu plus, comme le montreront certains de mes collègues. Le budget d'investissement civil de l'Etat sera de 78 à 80 milliards de francs, y compris les dotations à fonds perdus à certaines entreprises publiques déficitaires. Autrement dit, le prétendu budget de rigueur est en réalité un budget déséquilibré et le reflet d'une mauvaise gestion, puisqu'il prévoit que l'Etat s'endette pour rémunérer ses fonctionnaires, payer les intérêts de la dette, verser des prestations sociales, bref pour assurer le fonctionnement du budget ordinaire.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Oh !

M. Adrien Zeller. Je sais que ce raisonnement peut être, d'une certaine manière, contesté. Pourtant, c'est bien cela que l'on constate si l'on tient compte de tous les effets de la débudgétisation, dont d'autres orateurs parleront.

J'en arrive à la deuxième partie de mon propos, dans laquelle j'évoquerai les nombreuses incohérences qui subsistent encore dans la politique pratiquée. Ces incohérences sont dangereuses car elles retardent le traitement des problèmes. Je n'en citerai que trois.

La première, c'est que, manifestement, monsieur le ministre — et, dans une certaine mesure, je comprends votre prudence, mais il faut appeler les choses par leur nom —, vous pratiquez une politique de l'indice, contraire à la politique de vérité des prix. Nous le voyons avec les tarifs publics et le lourd endettement qui en résulte, par exemple, pour E.D.F. Je ne suis pas le seul à le penser, puisque le journal *le Monde* a récemment publié un article sur ce sujet. De même, les montants compensatoires négatifs constituent, eux aussi, l'indice.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est le contraire !

M. Adrien Zeller. Politique de l'indice encore : le contrôle des prix industriels, l'aggravation de certains postes, tels que les taxes sur les assurances automobile, miraculeusement situés hors de l'indice, la politique des prix pratiquée à l'égard de l'industrie du raffinage et des produits pétroliers.

Il y a donc là toute une série de problèmes qui ne sont pas traités, mais tout simplement repoussés.

La deuxième série d'incohérences concerne la politique fiscale. Face à ces multiples défis, les entreprises sont aujourd'hui, et seront encore en 1984 frappées d'une fiscalité qui restera excessive...

M. Parfait Jans. Ce n'est pas vrai !

M. Adrien Zeller. ... et ce projet de budget ne les préserve qu'en apparence.

Les collectivités locales seront obligées d'aggraver leur fiscalité — M. le Drian l'a confirmé tout à l'heure. Il est impossible aux départements de boucler leurs budgets sans une augmentation d'au moins 10 à 12 p. 100 des impôts, y compris la taxe professionnelle, sous peine de paralysie de l'institution.

Par ailleurs, vous prétendez que le fil directeur de la politique fiscale est la justice ; je prétends qu'il est tout autant aujourd'hui la recherche du rendement maximum.

Certes, diverses préoccupations de justice et de transparence ne sont pas absentes et je salue votre courage, par exemple en matière de fiscalité agricole, problème qui, je vous le concède, aurait déjà dû être traité depuis longtemps. Mais je note aussi que vous protégez toute une série de privilèges fiscaux. Ainal, je croyais savoir qu'il existait en France 90 professions qui bénéficient d'avantages fiscaux particuliers que le conseil des impôts a dénoncés de longue date. Je ne vois rien à ce sujet dans votre projet de budget.

Votre fiscalité n'est pas non plus à la hauteur de l'exigence d'efficacité économique. Votre solution, très ambiguë, pour régler le problème des comptes courants associés, qui concernent dans ma région de 70 à 80 p. 100 des P.M.I. et des P.M.E., démontre les contradictions que vous maintenez à ce niveau. Les aménagements apportés à l'impôt sur les grandes fortunes ne suppriment pas la contradiction flagrante entre le traitement fiscal réservé aux œuvres d'art et aux valeurs-refuges et celui qui est fait à l'outil de travail et aux investissements productifs, alors qu'aujourd'hui, l'investissement industriel devrait être privilégié massivement sur tous les plans.

M. Parfait Jans. L'outil de travail sera exonéré de l'impôt sur les grandes fortunes !

M. Adrien Zeller. Très partiellement, et si vous comparez l'imposition des valeurs industrielles avec l'imposition d'autres biens que je ne nommerai pas, vous verrez qu'il reste une disparité, et je vous renvoie à ce sujet aux meilleurs auteurs et aux meilleurs spécialistes fiscaux.

M. le président. Monsieur Zeller, je vous prie de bien vouloir conclure. Vous avez largement dépassé votre temps de parole.

M. Adrien Zeller. Je vous demande de m'accorder encore une minute, monsieur le président. Je crois que mes propos retiennent l'attention de M. le ministre, et peut-être permettront-ils d'engager demain un dialogue que j'espère fructueux.

Il existe, enfin, dans la politique pratiquée, une troisième incohérence qui est d'ordre idéologique. L'économie moderne est faite par des hommes qui s'associent, des hommes qui risquent, des hommes qui s'engagent personnellement. Elle n'est pas compatible avec la multiplication des bureaucraties étatiques, administratives et corporatives...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Qu'est-ce que cela signifie ?

M. Adrien Zeller. ... qui contrôlent, suspectent et protègent leur propre espace et, finalement, en arrivent à réduire le champ de liberté des agents économiques.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Cela, c'est de l'idéologie !

M. Adrien Zeller. Face à leur pouvoir, la réduction du nombre des entreprises artisanales devrait vous inquiéter...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Slogan !

M. Adrien Zeller. ... car pour la première fois en France depuis 1945, et ce n'est pas un slogan, le nombre des entreprises artisanales a baissé. Si l'on examine de près cette situation, mon propos sur la bureaucratie prend tout son relief, et je suis d'ailleurs convaincu, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous savez très bien ce que je voulais dire.

En conclusion, ce projet de budget pour 1984 constitue un énorme pari...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Dites-nous ce qu'il faut supprimer !

M. Adrien Zeller. ... même s'il traduit une prise de conscience certaine et un reniement évident de certaines certitudes d'il y a dix-huit mois. Il porte, avec son déficit excessif, son dispositif fiscal économiquement insuffisamment efficace et encore trop souvent injuste, tellement de traces des erreurs accumulées qu'il faut, cette fois encore, le repousser avec conviction. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Baylet.

M. Jean-Michel Baylet. Par cette intervention, monsieur le ministre, les radicaux de gauche souhaitent vous exprimer leur soutien. Ils voudraient aussi vous demander de bien vouloir prendre en compte certaines réserves.

A travers ce projet de loi de finances, vous vous êtes incontestablement fixé deux buts : tout d'abord, l'assainissement immédiat de notre économie, puis le rétablissement progressif de l'équilibre du commerce extérieur afin que l'avenir préparé par le IX^e Plan se présente dans les meilleures conditions de compétitivité. Et à ce propos, je vous rends hommage : notre déficit va régulièrement en diminuant, et c'est heureux.

Pour mettre en œuvre cette politique, vous avez choisi plusieurs moyens : maîtriser le déficit budgétaire en le contenant à 3 p. 100 du produit intérieur brut ; réduire l'augmentation des recettes de l'Etat, soit 50 p. 100 du P. I. B., en la faisant passer de 27,7 p. 100 en 1982 à 6,3 p. 100 pour 1984 ; favoriser, enfin, les dépenses qui préparent l'avenir en privilégiant certains programmes prioritaires stratégiques tels que la recherche, l'enseignement, l'emploi, la culture.

Ainsi, vous entendez contenir l'inflation à 6 p. 100 dans un contexte de croissance du P. I. B. avoisinant 1 p. 100.

Certes, le projet de loi de finances pour 1984 est un projet courageux dont nous saluons les efforts orientés vers des directions que nous approuvons. Mais — permettez-moi de dire tout haut ce que chacun pense — il s'appuie sur des postulats fragiles : croissance de 1 p. 100 du P. I. B. ; taux d'inflation ne dépassant pas 6 p. 100 ; freinage des salaires dans le secteur privé comme dans le secteur public.

Vous-même, monsieur le ministre, êtes prêt à reconnaître la fragilité de ces bases puisque, dans votre présentation du projet de budget, tout en déclarant qu'il était celui de l'effort partagé, vous avez dit vous être réservé des « marges de manœuvres ».

Aussi aurai-je tendance à considérer que ce projet aurait pu être, à certains égards, plus sévère.

Par exemple, le train de vie de l'Etat se restreint. Certes, mais pas assez puisque la décentralisation a transféré aux collectivités locales diverses responsabilités, assorties le plus souvent de moyens. Je précise : « le plus souvent », car il semble bien difficile de ne pas devoir, dans certains cas, augmenter de façon significative les impôts locaux.

La réorganisation de la fonction publique d'Etat et territoriale devrait permettre, de même, un redéploiement encore plus vaste des personnels, et donc une réduction massive d'effectifs auprès des administrations centrales.

Je salue au passage l'effort de M. le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique pour mieux appréhender les rémunérations réelles, afin que la maîtrise des salaires ne soit pas battue en brèche par la multiplication des primes et avantages divers.

Les dépenses publiques ont été allégées, enfin, parce que des dépenses importantes n'y sont pas comptabilisées : le transfert de la filière électronique aux P. T. T., le contrat de gaz algérien pris en charge par G. D. F., et les excédents de la caisse des dépôts et consignations affectés au profit du logement.

Ces réserves étant faites, il ne faut pas oublier que le budget de la nation ne représente qu'une part des prélèvements obligatoires. Mais, je le répète, votre budget, monsieur le ministre, est courageux et parfaitement cohérent puisque vous comprimez les dépenses de l'Etat au profit des entreprises, que vous avez le louable souci de ne pas handicaper par de trop lourdes charges. En effet, il faut se souvenir que les charges sociales des entreprises ont augmenté de 9 p. 100 de 1974 à 1981, et de 1 p. 100 seulement depuis 1981.

Vous avez exonéré l'outil de travail, allégé les charges sur la transmission d'entreprises, créé et doté de 5 milliards de francs le fonds industriel de modernisation.

M. Adrien Zeller. Tout baigne dans l'huile !

M. Jean-Michel Baylet. Vous prévoyez une réforme de la taxe professionnelle et la fiscalisation partielle des dépenses sociales. Nous nous en réjouissons. De même, nous saluons avec intérêt la création des fonds salariaux.

Le M. R. G. — les Radicaux de gauche — souhaite cependant, si vous le permettez, vous faire deux suggestions.

Le M. R. G. — les radicaux de gauche — souhaite cependant, Pourquoi, tout d'abord, ne pas exonérer de l'impôt sur les B. I. C. pendant cinq ans, plutôt que trois ans, toute création d'entreprise ? La mesure serait peut-être mieux perçue.

De même, l'effort fait pour réorienter l'épargne vers le financement des entreprises pourrait être renforcé. Pourquoi ne pas envisager une restitution d'impôts antérieurs correspondant, par exemple, à la part du salaire épargnée et réinvestie dans l'entreprise ?

Ces mesures attiseraient encore l'économie française qui, comme vous l'avez souligné vous-même, se bat avec beaucoup d'énergie.

Les aides portent leurs fruits et nous sommes compétitifs puisque le déficit de notre commerce extérieur va se réduisant. Reste que, si l'économie française se porte mieux, elle le doit aussi à l'effort d'épargne des citoyens et à leur effort contributif à l'impôt.

D'ailleurs, vous avez présenté votre budget comme celui de l'effort partagé.

Effort partagé ? 80 p. 100 de la masse des revenus imposés sont constitués par les revenus salariaux. Les bénéfices industriels et commerciaux ne représentent, quant à eux, que 9,40 p. 100 de cette masse. Or, on le sait, les salaires sont d'une transparence parfaite pour le fisc.

M. Adrien Zeller. Pas tout à fait !

M. Jean-Michel Baylet. Je n'espère pas vous convaincre aujourd'hui, monsieur Zeller, mais j'espère y parvenir un jour.

Progressivité de l'impôt, certes, mais à partir de bases réelles, et je n'ignore pas que votre projet contient un certain nombre de dispositions qui vont dans ce sens. Mais l'effort devra être poursuivi avec ténacité pour porter ses fruits.

Car, il faut le reconnaître, si votre volonté de justice fiscale apparaît évidente, vous ne semblez pas remettre en cause l'évolution de la fiscalité personnelle sur les revenus du travail, laquelle s'est lentement, mais très sûrement, aggravée sous l'influence de M. Giscard d'Estaing, ministre des finances puis Président de la République.

Doit-on rappeler qu'à son origine l'impôt sur le revenu frappait cinq fois plus le capital que le travail ?

C'est pourquoi nous soutenons les réformes que vous envisagez et qui tendent à plus de justice sociale, comme, par exemple, celle sur les droits de succession.

En revanche, comment les radicaux de gauche pourraient-ils partager votre point de vue quand vous déclarez devant la presse : « Pour garder des marges de manœuvre, il faut absolument ne pas aller au bout des dépenses possibles ; il ne faut pas aller au bout de l'effort d'impôt possible. »

Il est vrai que, le lendemain, le Président de la République, lors de son émission télévisée, disait sa volonté de ménager les cadres, en déclarant : « Ils ont l'impression d'être sacrifiés, et ils le sont trop souvent. » Quelques jours plus tard, il chargeait M. Le Garrec d'établir avec les cadres ce qu'il appelait un « contrat de confiance ».

Totalement solidaires du Président de la République, nous estimons que ce projet ne doit plus souffrir de réserve.

A ce sujet, pressé par une conjoncture difficile, vous avez décidé de lever une contribution exceptionnelle, dont la moitié, soit 8 milliards de francs, pèsera sur ces cadres. Cette surtaxe, vous l'avez présentée comme une mesure allant dans le droit fil de la majoration d'il y a deux ans.

Dans le droit fil de l'impôt exceptionnel de 1983, les radicaux de gauche proposaient, tenant compte de l'inflation, d'appliquer la surtaxe à partir de 30 000 francs d'impôt, à un taux de 7 p. 100.

Nous nous rallierons à la solution progressive que les amendements du groupe socialiste nous proposent, tout en regrettant qu'une pause fiscale ne soit pas envisagée. Car, comme M. Le Garrec lui-même le soulignait dans une interview, le 14 octobre dernier, « le cadre n'est pas seulement un consommateur et un contribuable, il est aussi un producteur ».

Toute la volonté du Gouvernement porte sur la transformation de la France en un grand pays industriel. Pourquoi ne pas faciliter la prise de responsabilités des jeunes et même des moins jeunes chefs d'entreprise, exactement comme on y a fait, en son temps, des mesures visant à aider les jeunes agriculteurs ?

Le problème de la fiscalisation des cotisations et des prestations sociales devra être abordé en même temps que la remise en cause de la progressivité de l'impôt sur le revenu, car, en proportion, les charges sociales pèsent avant tout sur les bas et moyens revenus. En effet, le budget social est alimenté par des prélèvements correspondant en moyenne à 40-46 p. 100 des salaires quel qu'en soit le montant.

A cette lourdeur va s'ajouter celle des impôts locaux, aggravés, pour deux millions de foyers, par les dispositions de l'article 13.

Outre le fait que cette remise en cause de l'exonération de vingt-cinq ans risque de décourager l'accession à la propriété et, par voie de conséquence, l'épargne, nous ne pouvons que regretter une mesure qui remet en cause un engagement de l'Etat.

Consolider la confiance des cadres est, je l'ai dit, indispensable. Remettre en cause la confiance du citoyen est difficilement acceptable.

Puis-je me permettre de vous rappeler vos propres termes, monsieur le ministre, en vous disant que le rendez-vous auquel vous nous avez conviés aujourd'hui est un rendez-vous économique certes, mais aussi, et peut-être surtout, un rendez-vous psychologique ?

Dans notre pays, « l'effort d'impôt possible » pourrait bien avoir atteint ses limites, à moins que les capacités contributives globales de la nation ne soient reconsidérées.

Monsieur le ministre, les radicaux de gauche voteront ce budget courageux, mais ils ne sauraient trop vous dire l'urgence qu'il y a à repenser les bases de notre fiscalité pour que les Français soient solidaires dans l'effort. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard Bapt.

M. Gérard Bapt. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, dernier orateur à intervenir ce soir, je me bornerai à présenter quelques réflexions.

La présentation du budget de l'Etat doit être, à mon sens, un moment pédagogique pour la nation tout entière.

Aussi, monsieur le ministre, en homme de terrain soutenant le Gouvernement dans un moment difficile, je souhaite dire les points sur lesquels les Français et les Français demandent à être mieux informés, à mieux comprendre, pour mieux participer à l'effort de redressement national, à condition que cet effort soit juste au plan social.

M. Adrien Zeller. Et efficace !

M. Gérard Bapt. Toutes et tous, salariés et entrepreneurs, ouvriers et cadres, travailleurs manuels et intellectuels, consommateurs en général, doivent d'abord être convaincus que l'année 1984 sera une année charnière sur le plan économique et financier, après les acquis sociaux et les droits nouveaux pour les travailleurs inscrits dans les deux dernières années.

Année charnière et, au fond, année critique, qui me fait penser à une partie de football ou de rugby comme on peut en voir au cours de la Coupe d'Europe ou du tournoi des Cinq Nations, où l'on sent que le sort de la partie va se jouer. C'est en effet en 1984 que la France marquera des points décisifs sur le double terrain de la désinflation et du rétablissement de l'équilibre extérieur.

Ces points décisifs doivent être obtenus en écartant la déflation, car notre volonté est de lutter contre le chômage.

A cet égard, la progression des crédits pour l'industrie, pour la formation et pour la recherche, que prévoit ce budget rigoureux, est une preuve de la volonté du Gouvernement d'assurer l'assainissement nécessaire sans rien sacrifier pour fonder dès aujourd'hui les bases d'un redressement industriel et économique durable.

Cette volonté et ce courage, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, nous les apprécions et les soutenons.

Ce budget est, certes, empreint de rigueur mais ne laissons pas dire que la rigueur serait fondée sur l'accroissement d'une pression fiscale qui pèserait sur tous les contribuables. A revenus équivalents, les impôts directs n'augmenteront pas en 1984 pour 90 p. 100 des ménages fiscaux. Simplement, les impôts sont mieux répartis selon les capacités contributives. Ce sont les 10 p. 100 des ménages les plus aisés qui seront touchés. Il faut bien reconnaître que parmi eux sont ceux qui crient le plus fort. Ils sont moins de 10 p. 100, mais ils crient pour 100, et ils ont le moyen de se faire entendre, notamment par la presse écrite.

La lutte contre l'inflation est une priorité essentielle de votre politique. Il faut mieux expliquer, plus souvent et plus fort, pourquoi.

Les habitudes inflationnistes sont entrées depuis de longues années dans les mentalités, engendrant une spirale infernale, associant prix et revenus, mettant en danger simultanément pouvoir d'achat, compétitivité de nos entreprises, commerce extérieur, monnaie, et, finalement, emploi.

Monsieur le ministre, quand le mal est si profond qu'il est passé dans la culture socio-économique et les comportements quotidiens, il faut l'éradiquer, en l'attaquant à la racine et pas seulement dans ce qui est, certes, une cause mais aussi une conséquence, je veux dire les anticipations de hausse des revenus.

Il faut, sur ce plan, non seulement surveiller l'évolution des masses salariales, mais aussi surveiller les marges, remettre en cause les mécanismes pernicieux, typiquement inflationnistes de certaines professions rétribuées au pourcentage.

Il faut enfin mieux connaître les revenus non salariaux et leur évolution. Le Gouvernement en a la volonté. Elle apparaît à nouveau dans la loi de finances pour 1984, et vous avez, monsieur le ministre, une majorité dans cette assemblée pour la concrétiser.

Mais dites plus fort et plus souvent que l'inflation est une drogue. Drogue douce au départ, créant un artificiel et fugace bien-être. Mais drogue dure, ensuite, dont l'accoutumance met en jeu la santé de l'économie, la monnaie et les équilibres extérieurs et finalement l'emploi et le pouvoir d'achat.

Dites aussi, face aux trois « cavaliers de l'Apocalypse » et à leur catastrophisme que la politique de la gauche qui répartit l'effort et respecte la justice sociale commence à porter ses fruits sur le plan du commerce extérieur et de l'inflation, condition d'une lutte efficace contre le chômage.

Elle permet ainsi aux entreprises d'avenir, aux entreprises dynamiques, d'investir notamment par l'évolution modérée des charges salariales, la progression de l'excédent brut d'exploitation, qui croît plus vite que la valeur ajoutée, avec un ratio d'épargne des entreprises par rapport à la valeur ajoutée qui vient de retrouver, au premier semestre 1983 à 10,50 p. 100 et au second semestre à 11,30 p. 100, un niveau plus élevé que la moyenne des deux dernières années, au cours desquelles il stagnait à 9,50 p. 100.

Ces premiers indices favorables, conjugués à la réorientation de l'épargne vers l'appareil productif, montrent que les moyens sont désormais donnés aux entreprises pour l'investissement et pour leur modernisation.

Face à l'opposition systématique, au dénigrement, aux réactions de classe, à la manipulation et à la déformation des faits, il faut certes du courage à ceux qui, loin de la démagogie, disent la vérité. Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire, disait Jaurès.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, parce que nous vous connaissons, pour la vérité, pour le courage, nous vous faisons confiance. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. Adrien Zeller une proposition de loi organique relative à la limitation de l'endettement public.

La proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 1758, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 3 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI ADOPTE PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant certaines dispositions du code rural relatives aux caisses de mutualité sociale agricole.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1759, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1984 n° 1726 (rapport n° 1735 de M. Christian Pierret, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 20 octobre 1983, à zéro heure cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

Tableau des rapporteurs du projet de loi de finances pour 1984 (n° 1724).

Rapporteur général de la commission des finances : M. Christian Pierret.

	Reporteurs spéciaux de la commission des finances.	Reporteurs des commissions saisies pour avis.
I. — BUDGET GENERAL		
A. — DÉPENSES CIVILES		
Affaires sociales et solidarité nationale :		
Section commune	M. Jean-Paul de Rocca Serra.	
Santé	Mme Renée Soum	M. Louis Lareng (affaires culturelles).
Solidarité nationale	M. Guy Béche	M. Joseph Legrand (affaires culturelles).
Famille et population	M. Henry Bayard (affaires culturelles).
Handicapés	M. Louis Besson (affaires culturelles).
Personnes âgées	M. Jean Laborde (affaires culturelles).
Population immigrée	M. Jean-Michel Bejorgey (affaires culturelles).
Travail	M. Louis Odru (affaires étrangères).
et emploi	M. Dominique Frelaut	M. Michel Coffineau (affaires culturelles).
Rapatriés	M. Gérard Bapt	Mme Marie-France Lecuir (affaires culturelles).
Agriculture	M. Gérard Collomb (affaires culturelles).
Dépenses ordinaires	M. Bernard Poinant (affaires étrangères).
Dépenses en capital	M. Yves Tavernier	M. Charles Pistre (production et échanges).
Anciens combattants	M. Martin Malvy	M. Roland Huguet (production et échanges).
Commerce et artisanat	M. Hervé Vouillot	M. Jean Falala (affaires culturelles).
Commerce	M. Jean-Pierre Destrade (production et échanges).
Artisanat	M. Germain Sprauer.	
Commerce extérieur et tourisme :	M. Jean-Louis Dumont.	
Commerce extérieur	M. Paul Chomat	M. Théo Vial-Massat (affaires étrangères).
Tourisme	M. Jean de Préaumont	M. Alain Mayoud (production et échanges).
Culture	M. Jean-Pau' Planchou	M. Jean Bégault (production et échanges).
Départements et territoires d'outre-mer	M. Maurice Pourchon	M. Rodolphe Pesce (affaires culturelles).
Départements d'outre-mer	M. Guy Vadepiel (affaires étrangères).
Territoires d'outre-mer	M. Victor Sablé (production et échanges).
Régime social	M. Pierre Bourguignon (lois constitutionnelles).
Economie, finances et budget :	M. René Kouquet (lois constitutionnelles).
Charges communes	M. Jean-Pierre Balligand.	M. Marcel Garrouste (affaires culturelles).
Services économiques et financiers	M. Jean-Fierre Balligand.	
Budget	M. Parfait Jans.	
Consommation	M. Serge Beltrame	M. Maurice Cornette (production et échanges).
Education nationale :	
Orientations générales	M. Bernard Derosier (affaires culturelles).
Enseignements primaire et secondaire	M. François Mortelette	M. Jacques Brunhes (affaires culturelles).
Enseignement supérieur	M. Gilbert Gantier.	
Universités	M. Jacques Santrot (affaires culturelles).
Enseignement technique	M. Jean-Paul Fuchs (affaires culturelles).
Education physique et sportive	M. Marcel Dehoux (affaires culturelles).
Formation professionnelle	M. Michel Berson	M. Antoine Gissinger (affaires culturelles).
Industrie et recherche :	
Recherche	M. Michel Charzat	M. Jean-Pierre Sueur (affaires culturelles).
Industrie	M. Claude Germon	M. Robert Chapuis (production et échanges).
Energie	M. Alain Rodet	M. André Billardon (production et échanges).
Intérieur et décentralisation	M. André Laignel.	M. Albert Chaubard (production et échanges).
Administration générale et collectivités locales	M. Claude Wolff (lois constitutionnelles).
Sécurité	M. Bertrand Delanoë (lois constitutionnelles).

	Rapporteurs spéciaux de la commission des finances.	Rapporteurs des commissions saisies pour avis.
Justice	M. Jean Natiez.	M. Louis Maisonnat (lois constitutionnelles). M. Gilbert Bonnemaison (lois constitutionnelles).
Administration centrale et services judiciaires		
Administration pénitentiaire et éducation surveillée		
Premier ministre :		
Services généraux	M. Marc Massion.	M. Jacques Huyghues des Etages (défense nationale).
Secrétariat général de la défense nationale	M. Georges Tranchant	Mme Ghislaine Toutain (affaires culturelles).
Conseil économique et social	M. Michel Barnier.	M. Jean-Michel Boucheron (Charente) (affaires culturelles).
Droits de la femme	M. Emmanuel Hamel	M. Georges Hage (affaires culturelles).
Relations avec le Parlement	M. Edmond Alphandery.	M. Etienne Pinte (affaires culturelles).
Communication		M. René La Combe (production et échanges).
et radio-télévision	M. Pierre Forgues	M. Georges Labazée (lois constitutionnelles).
		M. Robert de Caumont (production et échanges).
Environnement et qualité de la vie	M. René Rieubon	Mme Véronique Nelert (affaires étrangères).
Fonction publique	M. Raymond Douyère	M. Roland Bernard (affaires étrangères).
Plan, aménagement du territoire et économie sociale	M. Dominique Taddel	M. Bernard Bardin (affaires culturelles).
		M. Xavier Deniau (affaires étrangères).
Relations extérieures	M. Charles Josselin.	M. Jacques Mellick (affaires étrangères).
Services diplomatiques et généraux	M. Alain Vivien	
Coopération et développement		M. Charles Haby (affaires culturelles).
Relations culturelles		M. Daniel Chevallier (affaires culturelles).
Affaires européennes	M. Adrien Zeller	
Temps libre, jeunesse et sports	M. Claude Wilquin.	
Jeunesse et sports		
Temps libre		
Transports :		
Section commune	M. François d'Aubert.	M. Jean Bernard (production et échanges).
Transports intérieurs	M. Alain Chénard	M. Claude Labbé (production et échanges).
Aviation civile et météorologie	M. Robert-André Vivien	M. Alain Madélin (affaires étrangères).
Mer	M. Albert Denvers	M. André Duroméa (production et échanges).
Urbanisme et logement		M. Guy Malandain (production et échanges).
Logement social		M. Pierre Godefroy (affaires culturelles).
B. — DÉPENSES MILITAIRES		
Défense	M. Jean-Yves Le Drian	M. Pierre Lagorce (affaires étrangères).
Politique de défense de la France		M. Jacques Huyghues des Etages (défense nationale).
Section commune		M. Pierre Mauger (défense nationale).
Section Forces terrestres		M. Jean Combastell (défense nationale).
Section Marine		M. Joseph Gourmelon (défense nationale).
Section Air		M. Loïc Bouvard (défense nationale).
Section Gendarmerie		M. Robert Aumont (défense nationale).
II. — BUDGETS ANNEXES		
Essences	M. Michel Inchauspé	M. Pierre Mauger (défense nationale).
Imprimerie nationale	M. Philippe Mestre.	
Journaux officiels	M. Michel Barnier.	
Légion d'honneur. — Ordre de la Libération	M. Christian Bergelin.	
Monnaies et médailles	M. Michel Noir.	
Postes, télécommunications et télédiffusion	M. Alain Bonnet.	
Prestations sociales agricoles	M. Michel Couillet	M. Germain Gengenwin (affaires culturelles).
		M. René André (production et échanges).
III. — DIVERS		
Comptes spéciaux du Trésor	M. Jean-Pierre Balligand.	
Taxes parafiscales	M. Paul Mercleca.	

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des trois séances du mercredi 19 octobre 1983.

1^{re} séance : page 4237 ; 2^e séance : page 4245 ; 3^e séance : page 4273.

Prix du numéro : 2,15 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ;
celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)